



LE DEVOIR

VOL. XCIV N° 130

LE JEUDI 12 JUIN 2003

87¢ + TAXES = 1\$

PERSPECTIVES

La «feuille de route» en lambeaux

La «feuille de route» est compromise par une nouvelle flambée de violence au Proche-Orient. En moins d'une heure, un attentat suicide à Jérusalem et un raid israélien à Gaza ont fait 24 morts et une centaine de blessés hier, au lendemain d'une tentative ratée d'élimination d'un haut dirigeant du Hamas. Lire nos informations en page A 5.



Guy Taillefer

Même George W. Bush a compris que la tentative d'assassinat menée mardi par l'armée israélienne contre un chef politique du mouvement radical Hamas fragilise terriblement le nouveau premier ministre palestinien Mahmoud Abbas. En écho, un attentat suicide revendiqué par le Hamas a été commis hier dans le centre de Jérusalem-Ouest, faisant au moins 16 morts — suivi d'un nouveau raid meurtrier des Israéliens à Gaza. Si espoir il y avait que la «feuille de route» apaise le conflit israélo-palestinien, il vient — probablement — d'être balayé.

Nouvelle variation sur le pessimisme. Cette «feuille de route» qui doit en principe mener à la fin des violences et à la création d'un État palestinien en 2005 vient à peine de faire l'objet d'un sommet tripartite convoqué bruyamment par le président américain à Aqaba, en Jordanie, et à l'issue duquel M. Abbas et le premier ministre Arien Sharon se sont engagés à militer pour la paix.

«C'était une grosse bulle diplomatique et médiatique», estime Rex Brynen, spécialiste du Proche-Orient à l'université McGill, qui n'y a jamais vraiment cru. «La violence et l'occupation se nourrissent l'une

VOIR PAGE A 8: VIOLENCE

F1: la révolution réglementaire n'aura pas lieu

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

La révolution annoncée pourrait bien ne jamais avoir lieu. La gravité de la crise apparaissait pourtant telle, l'an dernier, que les autorités de la Formule 1 s'étaient engagées à revoir de fond en comble leur livre des règlements. Quelques mois plus tard, les difficultés pratiques et la résistance des écuries les plus riches ne sont pas loin d'avoir brisé ce bel élan.

Témoins des difficultés financières d'un nombre croissant d'équipes, de l'outrageuse domination de Ferrari sur le championnat, mais surtout de la chute importante des cotes d'écoute, la Fédération internationale de l'automobile (FIA) et son président, Max Mosley, avaient clairement fait savoir, à la fin de la saison dernière, leur intention de procéder à des changements urgents et radicaux.

Des propositions tout aussi étonnantes qu'audacieuses ont été étudiées. On a envisagé, par exemple,

VOIR PAGE A 8: F1



Autres informations en page B 6

INDEX

Annonces	B 4	Idées	A 7
Avis publics ..	B 5	Météo	B 4
Bourse	B 2	Monde	A 5
Culture	B 8	Mots croisés ..	B 5
Économie	B 1	Sports	B 6
Éditorial	A 6	Télévision	B 7

Montréal Mode: la Caisse prête flanc au conflit d'intérêts



Ni fraude ni malversation, dit la vérificatrice générale, mais des lacunes importantes.

Séguin promet
de revoir dès
l'automne le rôle
et la gestion
du «bas de laine
des Québécois»

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Tandis que la vérificatrice générale intérimaire du Québec, Doris Paradis, exhibe les cadavres dans le placard de Montréal Mode et sourcille devant les dépenses pharaoniques qu'a entraînées la construction du complexe immobilier de la Caisse de dépôt et placement du Québec à Montréal, le ministre des Finances, Yves Séguin, promet pour l'automne un projet de loi afin de revoir en profondeur le rôle et la gestion du «bas de laine des Québécois».

La vérificatrice générale a déposé hier à l'Assemblée nationale un rapport sur la débacle de Montréal Mode, une filiale de la Caisse de dépôt dans laquelle l'institution a englouti tout près de 30 millions, et un autre sur la construction du Complexe CDP Capital dont les coûts sont passés de 102,5 millions lors

VOIR PAGE A 8: CAISSE

- Rousseau acquiesce au rapport, page B 1
- L'éditorial de J.-R. Sansfaçon, page A 6

Éloge des gangs de rue

L'appartenance aux groupes ne serait pas si néfaste qu'on pourrait le croire

La colère gronde chez les jeunes Noirs de Montréal. Une colère mêlée de tensions raciales et d'un vif sentiment d'exclusion qui atteignent leur paroxysme au sein des gangs de rue. Deux anthropologues, Gilles Bibeau et Marc Perreault, se portent à la défense de ces groupes qui suscitent la frayeur populaire.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

L'attaque s'avère parfois la meilleure défense. Une jeune fille de 17 ans n'éprouvait aucune envie d'adhérer à un gang jusqu'à ce qu'une dizaine de filles de Rivière-des-Prairies viennent la battre sur le terrain de son école. Elle s'est défendue, jusqu'au sang. Révoltée, son premier réflexe a été de «faire une gang» et de se venger. «On est descendues à Rivière-des-Prairies. On les a battues, bien battues.» Ce jour-là, elle est entrée dans cet univers mystérieux et méprisé des gangs de rue.

Avant de constituer une petite école du crime, la gang forme un système de défense pour les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise. Les anthropologues Gilles Bibeau et Marc Perreault ont sondé quelque 200 jeunes Noirs identifiés aux gangs de rue — de petits criminels comme des rêveurs naïfs — pour en tirer un essai révélateur, intitulé *La gang: une chimère à apprivoiser*.

Les auteurs s'éloignent du discours alarmiste des médias et des policiers sur la réalité des gangs de rue pour en faire l'éloge, avec certains bémols. Certes, l'univers des gangs de rue comporte son lot de délinquance: meurtres gratuits pour de stupides questions de défense du territoire et viols collectifs de filles considérées comme une propriété privée. Mais ces excès de violence, bien réels, n'occupent qu'une frange minoritaire au sein du phénomène plus large des gangs de rue. L'aura de violence est attribuable à la généralisation du souci de sécurité absolue, estiment les auteurs.

En questionnant les jeunes sans relâche et en s'interrogeant sur le sens de leur adhésion à la gang, MM. Perreault et Bibeau parviennent à la conclusion qu'il faut encore plus de gangs. En effet, celles-ci servent de protection pour les

VOIR PAGE A 8: GANGS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Touche pas à mon bac!

Le spectre de Mai 68 plane de nouveau sur le baccalauréat français

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR

Paris — Chaque fois que Suzie Cohen présente à un employeur son diplôme de baccalauréat obtenu en mai 1968, personne ne la prend au sérieux. Cette année-là, en effet, l'examen (qui équivaut à notre diplôme d'études collégiales) avait été annulé dans toute la France et reporté à l'automne suivant pour cause d'insurrection nationale. Ce que les Français ne savent pas, c'est que Suzie Cohen fait partie des rares chanceux qui ont eu l'occasion de passer l'examen à Montréal.

Depuis deux semaines, le spectre de Mai 68 plane à nouveau sur le baccalauréat français. Jusqu'à hier, on pouvait sérieusement se demander si Luc Ferry serait le seul ministre de l'Éducation à devoir annuler l'examen national depuis la belle époque de Mai 68.

Des concessions de dernière minute devraient heureusement permettre le déroulement sans encombre des épreuves qui commencent aujourd'hui. Hier, personne ne pouvait cependant garantir que des commandos ne viendraient pas perturber cet exercice imposé qui mobilise dès ce matin 626 899 étudiants et 125 836 examinateurs qui corrigeront quatre millions de copies dans 3842 lycées.

Hier, l'assemblée générale des établissements d'Ile-de-France se déclarait prête à boycotter l'épreuve écrite de philosophie. Luc Ferry craint surtout qu'un certain nombre de professeurs ne décident de donner 15 ou 10 (sur 20) à tout le monde, comme l'ont proposé de nombreux enseignants. «Johnny Halliday a décidé d'aller passer son bac», rigolent depuis une semaine les humoristes de la télévision.

L'opération conduirait évidemment à «tourner le

Drôle de pays
où il est plus
important
de passer
l'examen
que d'assister
au cours!

VOIR PAGE A 8: BAC

TERRES EN VUES
LAND INSIGHTS

PRÉSENCE AUTOCHTONE 2003
du 10 au 22 juin à Montréal

Rétrospective Merata Mita
Toute l'âme des Maoris et le souffle du Pacifique dans une œuvre profonde et engagée au cœur de la renaissance des cultures originaires polynésiennes.

Du 12 au 15 juin à 20 h 30 à la Cinémathèque québécoise
Samedi 14 juin, 18h30 à l'ONF
Mercredi 18 juin, 20 h 30 à l'ONF

Canada Ville de Montréal Québec

Conseil des Arts du Canada Canada Council for the Arts LE DEVOIR

88.5
CBC TELEVISION cbc radio ONE

Aboriginal Peoples Television Network CIBC RDI

• LES ACTUALITÉS •

Mariage gay

Le gouvernement se donne du temps avant de réagir

ISABELLE RODRIGUE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Alors que le ministre de la Justice réfléchit encore aux options possibles pour répliquer au jugement de mardi accordant le mariage aux couples de même sexe, la question divise la Chambre des communes et le caucus libéral alors que les couples, eux, en profitent.

Bon nombre de députés libéraux sont d'avis que le gouvernement fédéral devrait sans plus attendre en appeler du jugement et le renvoyer devant la Cour suprême du Canada. Hier, les plus farouches opposants ne se faisaient pas prier pour dénoncer le jugement.

Le ministre de la Justice, Martin Cauchon, semblait néanmoins avoir pris le parti de la réflexion, repoussant sa décision. «On regarde l'ensemble des différents éléments, tant le côté de la décision que le côté de l'impact immédiat de la décision, le comité parlementaire, la question des permissions d'appeler, a expliqué le ministre à sa sortie des Communes. On est en train d'analyser le tout, en considération du fait que c'est une question sociale très importante.»

Mardi, la Cour d'appel de l'Ontario a déclaré inconstitutionnelle la définition actuelle du mariage dans la *common law*, obligeant le gouvernement à modifier ses lois pour faire du mariage une union entre deux personnes, sans égard au sexe. La décision des trois juges est immédiate.

Le temps que prend le gouvernement pour évaluer sa décision, s'il frustre plusieurs députés, sourit aux gays et lesbiennes ontariens, qui en profitent pour se marier. «Nos téléphones ne déroutent pas», a confié une employée de l'hôtel de ville de Toronto, précisant que les appels proviennent de partout au pays. A Toronto, au moins 21 couples gays ont demandé une licence de mariage. A Ottawa, deux couples ont convolé en justes noces, s'ajoutant à ceux qui ont fait de même mardi dans la Ville reine.

Le ministre Cauchon a reconnu que les mariages qui ont lieu seront reconnus pour l'instant. «Les mariages qui prennent place actuellement sont effectivement des mariages légaux», a-t-il souligné, refusant de conjecturer sur ce qu'il adviendra de la «légalité» de ces mariages si l'affaire est portée en appel.

Une source gouvernementale bien informée a confié au *Devoir* que ces mariages pourraient être annulés rétroactivement si la Cour suprême renversait le jugement.

Des députés libéraux ont profité de la réunion du caucus hier pour exprimer leur point de vue et exercer des pressions sur le ministre de la Justice et le premier ministre Jean Chrétien qui, ultimement, prendront une décision. «Nous ne pouvons pas nous taire et ne pas contester l'arrogance juridique de

ces trois juges ontariens», a fait valoir le libéral Pat O'Brien, qui siège au comité de la Justice qui termine un rapport sur le sujet.

Ce jugement exécutoire «limite sévèrement le gouvernement», a dénoncé le libéral John McKay, membre du comité de la Justice. M. McKay croit que la tâche de trancher la question revient au Parlement.

A l'opposé, d'autres croient qu'il faut mettre fin à la saga judiciaire et se conformer aux tribunaux de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique, qui arrivent aux mêmes conclusions. «Nous sommes tous des libéraux, après tout, et je crois sincèrement que [le fait d'accorder le mariage aux gays] est un bon message qui épouse les valeurs libérales», a noté Nick Discepola, député libéral de Vaudreuil-Soulanges.

Le comité de la Justice, qui doit rendre sous peu un rapport et des recommandations sur la question, est tout aussi divisé. Les membres n'arrivent pas à s'entendre. Pour tenter d'arriver à une solution acceptable pour la majorité, certains libéraux poussent le scénario d'une union civile fédérale, ce qui aurait pour effet de laisser sauve la définition traditionnelle du mariage. Cette solution mitoyenne serait toutefois impossible, selon un document de recherche des libéraux, puisqu'elle serait inapplicable au Canada.

Les députés du Bloc québécois, du Nouveau Parti démocratique et quelques libéraux militent en faveur d'une modification de la définition du mariage comprenant les couples de même sexe. Le comité doit se réunir de nouveau aujourd'hui.

Paul Martin

Pour sa part, Paul Martin n'hésiterait pas à reconnaître le mariage entre conjoints de même sexe, une fois devenu premier ministre du Canada.

«Si c'est une question de droit, c'est réglé», a affirmé hier le candidat à la direction du Parti libéral du Canada en marge d'une rencontre avec des groupes de femmes du PLC à Québec.

En ce qui le concerne, Paul Martin estime que le gouvernement du Canada ne peut pas faire perdurer la discrimination à l'endroit des couples gays qui aspirent au mariage.

«On ne peut faire de la discrimination entre les Canadiens, c'est une question de droit. Lorsque la question de l'obligation alimentaire entre conjoints de même sexe s'est posée il y a quelques années, j'avais dit: on ne va pas en appel», a rappelé M. Martin.

«Il y a plusieurs options que le gouvernement peut choisir. Mais une chose est claire, si la cour décide que c'est une question de droit, c'est une question de droit, et il ne faut pas faire de discrimination», a insisté M. Martin.

Chrétien fait adopter sa loi sur le financement des partis politiques

Une poignée de libéraux se sont abstenus de voter et une trentaine se sont absentés de la Chambre

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le projet de loi sur le financement des partis politiques si cher au premier ministre Jean Chrétien a finalement été adopté hier soir par la Chambre des communes, et bien qu'une poignée de députés libéraux se soient abstenus de voter, aucun n'a osé s'y opposer.

Le ministre qui pilotait l'initiative, Don Boudria, était tout sourire à la sortie du parlement. «C'est une victoire extraordinaire. Les deux tiers des parlementaires et plus [172 contre 62] ont voté pour ce projet de loi. Je m'en réjouis. C'est un grand jour dans l'histoire de la démocratie parlementaire canadienne de voir un projet de loi qui améliore notre système électoral [...]. Nous sommes allés chercher le meilleur de tous les systèmes [provinciaux].» M. Boudria a laissé entendre qu'il n'y aurait pas de représailles contre les députés dissidents. «Ce n'est pas le temps de parler de vengeance, c'est le temps de célébrer ce grand jour, a-t-il dit. Alors, pour moi, ça, c'est secondaire.»

Aucun député libéral n'a poussé l'audace jusqu'à voter contre le projet de loi, mais environ dix d'entre eux sont restés assis, dont deux députés du Québec, Serge Maril (Beauharnois-Salaberry) et Marcel Proulx (Hull-Aylmer).

«Je suis contre le fait qu'on fournisse du financement au Bloc québécois. Ils se financent actuellement avec environ 600 000 ou 700 000 \$ par année et, selon la proposition de la nouvelle loi, on leur verserait entre 2 et 2,4 millions par année», a justifié M. Proulx. M. Maril a quant à lui évoqué «des raisons personnelles».

L'aspirant premier ministre, Paul Martin, brillait par son absence au vote. Près d'une trentaine de députés libéraux manquaient d'ailleurs à l'appel. Les députés bloquistes et néo-démocrates ont voté avec le gouvernement alors que les alliés et les conservateurs ont voté contre. Le nouveau chef progressiste-conservateur, Peter MacKay, n'était pas en Chambre lui non plus.

Le projet de loi instaure pour la première fois sur la scène politique fédérale des plafonds aux contributions pouvant être faites aux partis politiques et aux candidats. Les contributions des indivi-



Le premier ministre Jean Chrétien regarde son leader à la Chambre des communes, Don Boudria, débattre avec l'opposition. Hier, les libéraux ont fait adopter leur projet de loi sur le financement des partis politiques.

duels seront limitées à 5000 \$ par année alors que celles des personnes morales (entreprises et syndicats) seront plafonnées à 1000 \$. Ces dons devront être faits uniquement à des candidats.

Pour compenser cette perte de revenus, l'État versera aux partis politiques 1,75 \$ pour chaque vote obtenu aux dernières élections, et

ce, chaque année. Ces montants seront indexés. De plus, il améliorera les remboursements de dépenses électorales auxquels les partis et les candidats ont droit. La facture pour le gouvernement s'élèvera à environ 26 millions par année et 14 millions de plus les années d'élections générales.

Par ailleurs, le projet de loi im-

pose de nouvelles obligations de divulgation de l'identité des donateurs, notamment pour les associations de circonscription qui devront dire combien d'argent elles ont reçu et de qui.

Le projet de loi doit encore obtenir le feu vert du Sénat avant de devenir loi. Son entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier prochain.

Le PQ, l'ADQ et l'UFP font le bilan des élections

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Deux mois jour pour jour après le scrutin du 14 avril, trois partis politiques réunissent leurs militants cette fin de semaine pour faire le bilan de la campagne électorale.

Au Parti québécois, le conseil national fera le point à huis clos sur les élections et sur une portion du vote souverainiste qui a appuyé l'Action démocratique du Québec. Mais les vraies discussions risquent d'avoir lieu en coulisses, alors que les organisations des deux aspirants à la direction, Pauline Marois et François Legault, profiteront de l'occasion pour convaincre les militants présents à ce conseil national qui se déroule à Québec.

Les péquistes auront égale-

ment à discuter de différentes propositions émanant des instances du parti. Deux associations de comté réclament la tenue d'un congrès. Les militants de Westmount-Saint-Louis souhaitent qu'un comité organisateur soit mis en place rapidement afin de préparer un congrès pour le printemps 2004. Dans l'Assomption, on précise que ce congrès devrait avoir lieu avant la course à la direction.

Dans le même esprit, des associations de comté souhaitent qu'il y ait une réflexion sur le programme faite au moyen d'une vaste consultation qui pourrait même prendre l'allure d'un forum inter-souverainiste, «réunissant toutes les tendances souverainistes, afin de réfléchir sur la stratégie commune pour que les souverainistes reprennent le pouvoir».

Deux propositions visent à dénoncer les intentions du gouvernement libéral quant à la réforme du Code du travail (article 45) et à celle du régime d'assurance automobile sans égard à la responsabilité.

Du côté de l'ADQ, le conseil général de samedi, qui se tient à Trois-Rivières, sera précédé la veille par un exécutif national où il sera question de budget. Les dirigeants de l'ADQ auront également à choisir un nouveau collègue au sein de l'exécutif, en remplacement d'Eugénia Romain qui avait été évincée de son poste à l'exécutif mais aussi à celui de candidate dans la circonscription de Lafontaine pour une histoire de fraude à l'aide sociale.

Même s'il s'agit d'une nomination, une responsabilité qui échoit à l'exécutif entre les congrès, neuf personnes ont présenté leur candidature, toutes des candidats défaits. On y retrouve entre autres Eric Caire, qui préside le conseil général de samedi, Denise Larouche, qui est présidente de l'ar-

rondissement Rosemont-Petite-Patrie à Montréal, et Sylvie Lepage, qui a connu une brève carrière comme députée de Joliette.

Samedi en plénière, les adéquistes auront à voter sur la possibilité de mandater un comité pour faire une tournée des militants. «On a eu une crise de croissance. Maintenant que l'ADQ est un grand parti en terme de membres, il faut prendre le temps de revoir notre vie militante», a indiqué le porte-parole de l'ADQ, Guy Thérien.

Quant à l'Union des forces progressistes (UFP), les militants se réunissent samedi et dimanche à Chicoutimi. En plus de faire le bilan de la campagne électorale, le parti de gauche, qui a un an d'existence, adoptera son plan d'action pour la prochaine année. Les candidats défaits Amir Khadir et Gaétan Breton seront présents.

Pour ce qui est du Parti libéral, qui a remporté les élections, leur prochain conseil général n'est prévu qu'après les vacances d'été.

ROLEX

SERVICE

POUR GARDER VOTRE ROLEX EN
PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT,
NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE
RÉVISION COMPLÈTE TOUTS LES CINQ ANS.

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE
(514) 866-3876

BUDGET
2003-2004

Discours
sur le budget

25,95 \$
Also available
in English

En vente le 12 juin
à compter de 16 h

à la librairie **Renaud-Bray**
du Complexe Desjardins
(514) 288-4844
et à la librairie
Les Publications gouvernementales
1185, rue Université
(514) 954-1633

Les Publications du Québec

Téléphone : (418) 643-5150
1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177
1 800 561-3479
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

DIRECTEMENT DE L'IMPORTATEUR

Importations Jacardi Inc.
Depuis 25 ans

Costumes pour hommes
à partir de
Dormeuil..... 720 \$
Italiens..... 370 \$

Smokings - Vestes - Pantalons
Chemises - Cravates - Impers.
Sportswear
Importés d'Italie

Rapport qualité/prix inégalé

LUN VEN 10 h à 18 h
Soir sur rendez-vous

2015 Drummond
ou 1205 de Maisonneuve O.

suite 102
(514) 845-6067
Montréal

LE DEVOIR

POLITIQUE

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique de Rolex

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL. 866-5876

ASSURANCE - MÉDICAMENTS

Deux assurés sur trois paieront plus cher

Seuls les jeunes étudiants, les assistés sociaux et certaines personnes âgées seront épargnés

TOMMY CHOUNARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les deux tiers des adhérents au régime public d'assurance-médicaments subiront une hausse de leur prime de l'ordre de 9 % à compter du 1^{er} juillet. Seuls les étudiants de moins de 25 ans, les prestataires de l'aide sociale et les personnes âgées recevant le plein supplément de revenu garanti verront leur prime annuelle maintenue au niveau actuel.

C'est ce qu'a indiqué hier en conférence de presse le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard. Les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti partiel (383 315 personnes) et celles qui ne reçoivent pas un tel supplément (457 634) verront leur prime annuelle maximale passer de 422 à 460 \$, alors que leur franchise mensuelle passera de 9,13 \$ à 9,60 \$ et la coassurance de 27,4 % à 28 %. Les mêmes augmentations s'appliqueront pour les autres adhérents (1 282 003 personnes), comme les salariés sans assurance privée, les travailleurs autonomes et les étudiants de plus de 25 ans.

Cette hausse permettra à Québec de recueillir 62 millions de dollars supplémentaires afin d'assurer «l'équilibre financier du régime», dont les coûts ont cependant augmenté de 12 % au cours de la dernière année, c'est-à-dire de 300 millions de dollars, a noté le ministre Couillard. Il existe donc un écart de 3 % entre la hausse des primes exigées et celle des coûts du régime assumés par l'État. «Il y a une partie de la différence de coûts qui est comblée par une augmentation des revenus du régime causée par l'augmentation du nombre de personnes qui bé-

néficient du régime chaque année et l'augmentation du nombre d'ordonnances par personne», a expliqué le ministre.

Philippe Couillard a indiqué avoir «tout mis en œuvre pour protéger les personnes et les groupes les plus vulnérables au sein de notre société». Pourtant, les personnes âgées recevant le supplément de revenu partiel (383 315 personnes; 12 % de la clientèle du régime public) ne sont pas une clientèle aisée.

«Plus on protégeait les clientèles encore plus défavorisées, plus il fallait basculer le coût vers d'autres clientèles», a-t-il expliqué. Le ministre a cependant indiqué que ces personnes et les bas salariés allaient avoir une meilleure protection à la suite du dépôt du plan d'action visant à lutter contre la pauvreté, à l'automne.

Le ministre a exprimé la volonté de concrétiser la promesse du Parti libéral d'accorder la gratuité des médicaments aux personnes âgées recevant le plein supplément de revenu garanti et aux prestataires de l'assurance-emploi. «Mais notre programme électoral et les engagements qui s'ensuivent débutent en 2004-05, a-t-il noté. Est-ce qu'on le fera d'un seul coup ou de façon graduelle... ? Mais ce sera accompli à l'intérieur du mandat.»

Philippe Couillard souhaite également freiner la croissance des coûts des médicaments. «Ce serait tout à fait stérile de se borner à augmenter mécaniquement les coûts du système année après année sans

agir de façon définitive sur les déterminants de ces coûts-là», a-t-il lancé. Le ministre compte «beaucoup» sur l'adoption et la mise en place d'une politique du médicament qui est en cours d'élaboration au ministère de la Santé. Philippe Couillard a également

«Je veux qu'on preserve le régime public, mais sans entraîner la province dans un gouffre financier», dit Philippe Couillard

créé un comité tripartite composé de membres de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, du ministère de la Santé et du Conseil du médicament, qui se penchera sur la fixation des prix des médicaments. «C'est le point essentiel de l'avenir de ce régime. Je veux qu'on preserve le régime public, mais sans cependant entraîner la province dans un gouffre financier», a souligné M. Couillard. Ce comité entrera en action «prochainement» et les premières recommandations sont attendues à la fin de l'année. Le ministre de la Santé s'attend aussi à conclure des ententes de partenariat avec les compagnies pharmaceutiques afin de juguler la hausse des prix de leurs produits. Un groupe de travail du ministère de la Santé révisera également la structure actuelle du régime public d'assurance-médicaments.

Philippe Couillard s'inquiète par ailleurs de la consommation de médicaments. Le Québec est la province canadienne où l'on enregistre le plus d'ordonnances par personne. «Il semble que, pour nous, une visite chez le médecin qui ne se conclut pas par une ordonnance est une visite ratée. Je pense qu'on a besoin de se regarder un peu nous-mêmes», a-t-il affirmé. Les hausses des primes ont été décidées par la RAMQ à la demande du gouvernement et ont été approuvées par le conseil des ministres hier.

Jour de budget



CLÉMENT ALLARD, COLLABORATION SPÉCIALE

C'EST AUJOURD'HUI que le ministre des Finances, Yves Séguin, déposera à l'Assemblée nationale son très attendu budget 2003-04. Une tradition parlementaire vieille de plusieurs décennies veut que, la veille du dépôt de son budget, le ministre des Finances rencontre brièvement la presse chaussé de souliers neufs. Or M. Séguin n'a respecté qu'à moitié cette tradition hier, ne portant pas de nouvelles chaussures. «Je n'ai pas les moyens. On n'a plus d'argent!», a-t-il lancé. Par ailleurs, les crédits ne seront pas déposés aujourd'hui, contrairement à ce qui avait été annoncé. On a appris hier qu'ils ne seraient dévoilés que demain. La raison? Le gouvernement Charest voulait déposer les crédits aujourd'hui, en même temps que le budget, c'est-à-dire en après-midi seulement. Cette façon de procéder aurait exigé le consentement de l'opposition officielle. Or son leader, André Boisclair, a refusé son consentement car il souhaite faire reculer le gouvernement qui envisage de faire siéger les députés au mois de juillet afin de procéder à l'étude de ces crédits. Le gouvernement Charest est donc forcé de procéder en deux temps: le dépôt du budget aujourd'hui, celui des crédits demain.

Plus de 100 000 personnes signent une pétition en faveur des CPE

TOMMY CHOUNARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Malgré le dépôt d'une pétition de 107 324 signatures réclamant le maintien de l'universalité des centres de la petite enfance (CPE), le gouvernement Charest maintient le cap: 3000 nouvelles places seront créées d'ici l'automne et tous les scénarios sont envisagés pour y parvenir, comme le recours aux garderies privées. La ministre déléguée à la Famille, Carole Théberge, n'a d'ailleurs pas écarté une hausse du coût de 5 \$ exigé actuellement aux parents.

La pétition, déposée hier à l'Assemblée nationale par le critique de l'opposition en matière de famille, Jonathan Valois, demande «au gouvernement du Québec d'assurer l'universalité des centres de la petite enfance, de maintenir les places à contribution réduite à 5 \$ pour toutes les familles et de poursuivre le développement des places de garde en centre de la petite enfance». Avec plus de 107 000 signatures, cette pétition, organisée par l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) et la Coalition pour le maintien du réseau de services de garde, est une des plus importantes à avoir été déposées à l'Assemblée nationale.

Le chef de l'opposition officielle, Bernard Landry, a demandé hier au premier ministre Jean Charest de lui assurer qu'aucune hausse des frais de garderie ne serait imposée aux parents. Or, a fait valoir M. Charest, le premier ministre de l'époque avait lui-même indiqué qu'il serait stupide d'affirmer que le coût des services de garde sera le même dans cinq ou dix ans, ce à quoi M. Landry a répondu qu'il n'avait jamais envisagé une hausse à court terme. La ministre déléguée à la Famille, Carole Théberge, a dit vouloir maintenir ce service «à un prix raisonnable», sans écarter une augmentation du coût pour les parents.

Le premier ministre a par ailleurs souligné que l'on assistait à une hausse des coûts des services de garde qui justifie la révision de ce programme par son gouvernement. «Selon les chiffres du gouvernement, les subventions dans les CPE ont plus que doublé, passant de 16,78 \$ par enfant en 1997-98 à 37,84 \$ aujourd'hui. En milieu familial, elles ont été multipliées par huit, passant de 2,63 \$ à 21,83 \$. Dans les garderies privées, c'est quatre fois plus qu'on a multiplié les subventions, car elles sont passées de 6 \$ à 28,64 \$», a-t-il illustré.

Chiffres erronés

Selon l'AQCPÉ, ces chiffres sont erronés. La présidente de cette association, Hélène Potvin, a indiqué qu'en 1997, «le financement était basé de façon différente, car il excluait l'aide financière accordée aux familles. Maintenant, le programme inclut tout, calcule tout. Alors, il y a une extrapolation qui n'est pas correcte». De plus, il y a eu une hausse des salaires des travailleuses en CPE, «car elles vivaient avant sous le seuil de la pauvreté», a noté Mme Potvin.

La présidente de l'AQCPÉ a souligné qu'elle n'avait pas été rassurée par les propos de Jean Charest. «On ne sait pas où on s'en va», a-t-elle lancé. Comme Jonathan Valois l'avait fait en chambre, elle a déploré le gel dans le développement de places dans les CPE, notamment 100 places dans la circonscription de Saint-Hyacinthe et 1000 places dans la région de Montréal.



Michel David

Une démarche illogique

Il est vrai que le gouvernement Charest a créé un climat d'incertitude malsain en laissant planer la menace de compressions budgétaires dans presque tous les secteurs, mais Bernard Landry est très mal placé pour lui adresser ce reproche: s'il y a un endroit où règne l'incertitude ces temps-ci, c'est bien au PQ.

Le budget que le ministre des Finances, Yves Séguin, présentera cet après-midi à l'Assemblée nationale devrait clarifier bien des choses. Il serait souhaitable que M. Landry profite, lui, du conseil national de samedi pour préciser ses intentions à propos de son avenir politique.

Le problème est qu'il semble maintenant vouloir garder toutes les portes ouvertes le plus longtemps possible, au cas où. Si, dans un an ou deux, les sondages laissent prévoir une victoire du PQ, qu'il osera montrer la porte au vieux chef, même s'il aura 70 ans bien sonnés aux prochaines élections générales?

Il n'est pas le seul au PQ à penser que les libéraux vont finir par se mettre la population à dos. En attendant que le temps fasse son œuvre, cela suppose le report de certaines échéances, à commencer par la tenue d'un congrès, où M. Landry devrait inévitablement se soumettre à un vote de confiance, comme le prévoient les statuts du parti.

Il appartient au conseil national de fixer la date du congrès, mais «un comité directeur» doit être formé au moins 300 jours avant le congrès. En fin de semaine, le conseil national sera saisi d'une proposition de l'association de Westmount-Saint-Louis, qui voudrait que le comité directeur soit nommé «dans les plus brefs délais» de manière à ce que le congrès ait lieu au printemps 2004.

Si, comme on peut le penser, M. Landry confirme dans son discours d'ouverture qu'il entend demeurer en poste pour une période indéterminée, le temps de voir comment les choses tourneront pour Jean Charest, fixer une date pour le congrès ressemblerait à un ultimatum, que les militants péquistes ne semblent pas prêts à lui lancer. Au train où vont les choses, le congrès pourrait bien être reporté aussi loin que 2005.

Un climat un peu surréaliste régnera au Centre des congrès de Québec. Malgré les protestations de loyauté des candidats à sa succession, tout le monde sait que les grandes manœuvres ont commencé.

À défaut d'oser fixer une échéance aux cogitations de M. Landry, les péquistes ont choisi d'emprunter une voie de contournement. La question est maintenant de savoir si le PQ doit se donner un nouveau programme avant de changer de chef ou après.

Ainsi, l'association de L'Assomption, dont le député, Jean-Claude Saint-André, s'est rangé dans le camp de François Legault, qui a surtout besoin de temps, présentera une proposition demandant qu'un congrès d'orientation ait lieu avant la course au leadership. Comme si ces deux opérations n'avaient aucun lien entre elles!

L'association du comté de Taillon, que représente Pauline Marois, propose d'entreprendre «une réflexion globale sur le programme et les stratégies politiques du Parti québécois» mais se garde bien d'en préciser le cadre. «Il y a une course au leadership?», demanderait sans doute Mme Marois, qui donne l'impression de marcher sur des œufs depuis le 14 avril tellement elle craint d'être perçue comme un Brutus féminin. Elle entend bien suggérer quelques pistes de réflexion samedi, mais on peut être assuré qu'elle le fera dans le plus grand respect de la «réflexion» de son chef.

Un groupe de militants péquistes, dont Le Devoir publiait le texte mardi, estime que «le temps n'est pas aux luttes fratricides de factions intéressées par les succès de quelques personnes» et invite M. Landry à demeurer en poste jusqu'à la tenue d'un congrès qui permettrait «d'asseoir le parti sur des idées nouvelles et solides».

En tout respect, ce sont plutôt les calculs stratégiques de M. Landry qui condamnent le PQ à une démarche illogique, pour ne pas dire absurde, au terme de laquelle son éventuel successeur n'aurait d'autre choix que d'endosser un programme qui, à la limite, pourrait aller à l'encontre de ses propres convictions. Choisir un chef, c'est aussi choisir les orientations et la démarche qu'il propose. À moins qu'on cherche simplement un fiduciaire.

Dans le texte d'orientation qu'il a fait paraître le mois dernier, François Legault remettait ouvertement en question la pertinence d'un partenariat politique entre un Québec souverain et le reste du Canada. Si les députés au congrès décidaient, au contraire, de maintenir l'offre de partenariat, M. Legault devrait-il s'engager à faire la promotion d'un concept auquel il ne croit plus?

M. Landry, lui, a déjà fait son lit en faisant inscrire dans la plate-forme électorale la notion d'«union de type confédéral» qui n'avait été débattue à aucune instance. Supposons un moment que le congrès la rejette mais que M. Landry décide finalement de rester: devra-t-il renoncer à son union confédérale ou seulement faire semblant? Les mêmes questions se posent au sujet du «modèle québécois».

La démarche dans laquelle le PQ semble vouloir s'engager risque de mener les candidats à la succession de M. Landry à se cantonner dans des lieux communs et des considérations politiquement correctes, en attendant les décisions du congrès, pour ne pas handicaper leurs chances de victoire. Ce ne sont pas là les conditions idéales d'un débat qui permettrait d'asseoir le parti sur des idées nouvelles et solides.

• LES ACTUALITÉS •

Un vérificateur enquêtera sur les agissements de Peter Yeomans

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, a mandaté un vérificateur afin d'examiner le rôle joué par le président de l'arrondissement Dorval-L'Île-Dorval, Peter Yeomans, dans l'octroi de contrats pour un projet d'approvisionnement en eau potable à L'Île-Dorval. S'il juge que Peter Yeomans est susceptible de s'être placé en situation de conflit d'intérêts, le ministre pourrait demander au Procureur général du Québec d'intenter une poursuite devant les tribunaux.

La tâche du vérificateur consistera à se rendre aux bureaux de l'arrondissement Dorval-L'Île-Dorval pour examiner les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues depuis le mois de mai 2002. Il devra également consulter les contrats qui ont été accordés par les élus à différentes firmes dans le cadre de travaux visant à acheminer l'eau potable sur l'île à partir de Dorval.

Le 23 mai dernier, *Le Devoir* révélait que, lors de quatre séances du conseil d'arrondissement tenues entre les mois d'octobre 2002 et mars 2003, Peter Yeomans avait participé à l'adoption de résolutions concernant ce projet d'eau potable. Lorsque la question avait été abordée la première fois le 6 mai 2002, il avait quitté la salle sous prétexte qu'il avait un intérêt dans le dossier de L'Île-Dorval. Au cours de séances subséquentes toutefois, il avait pris part au vote lorsque des résolutions touchant ce dossier avaient été adoptées.

M. Yeomans compte parmi les 75 propriétaires de chalets qui ont acheté, trois jours avant les fusions municipales, les biens publics de l'ex-municipalité de L'Île-Dorval pour la somme de 25 000 \$.

Or, l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités stipule qu'un élu doit s'abstenir de participer aux débats concernant un dossier dans lequel il détient un intérêt pécuniaire particulier. Un conseiller qui ne respecte pas cette disposition de la loi s'expose à la destitution pour une période maximale de cinq ans.

À la suite de la parution de l'article du *Devoir*, le service juridique du ministère des Affaires municipales a recommandé au ministre Fournier de nommer un vérificateur pour examiner de plus près les procès-verbaux des assemblées du conseil. Le Procureur général du Québec pourrait intenter une action en déclaration d'inhabilité contre M. Yeomans si le ministre Fournier, après analyse des faits, juge que M. Yeomans a pu se trouver en situation de conflit d'intérêts.

Anne Bourassa, 1906-2003

La gardienne de la pensée d'Henri Bourassa s'éteint à 97 ans

CLAIRANDRÉE CAUCHY
LE DEVOIR

La fille du fondateur du *Devoir* et arrière-petite-fille de Louis-Joseph Papineau, Anne Bourassa, est décédée mardi dernier à l'âge de 97 ans. Secrétaire particulière de son père tout au long de sa vie, elle conservait soigneusement, jusqu'à tout récemment, les archives d'Henri Bourassa ainsi que des souvenirs de la famille Papineau dans le sous-sol de sa résidence d'Outremont.

«C'est une femme qui s'est pleinement épanouie à vivre pour les autres. Elle était très sereine, joyeuse, elle n'avait que de beaux souvenirs et pourtant elle n'a vécu que pour les autres», se rappelle Hélène Pelletier-Baillargeon, qui a signé la biographie d'Oliver Asselin, compagnon d'armes d'Henri Bourassa.

Lorsque la biographe poursuivait ses recherches sur le journaliste, elle a eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises Mme Bourassa, alors âgée de près de 90 ans. «Elle avait une mémoire phénoménale, absolument pas touchée par l'âge. Elle était exceptionnelle. C'était la plus charmante vieille dame que j'aie rencontrée», témoigne Mme Pelletier-Baillargeon.

Tous les historiens, écrivains, étudiants qui ont travaillé sur la vie de la famille Papineau et de Henri Bourassa ont passé par la maison de la rue de l'Épée, où «mademoiselle» Bourassa leur servait le thé et des biscuits en ouvrant les portes de sa mémoire et de ses archives. «Elle s'était donné comme mission de transmettre le souvenir de ses ancêtres. C'est comme si j'étais chez ma grand-mère et qu'elle me racontait le passé», raconte avec émotion l'écrivaine Micheline Lachance, qui l'a connue dans les années 1990, alors qu'elle préparait la trilogie *Le Roman de Julie Papineau*. «Encore à Noël cette année, elle me parlait d'Azélie [la fille cadette de Louis-Joseph Papineau] et j'avais l'impression de la connaître.»

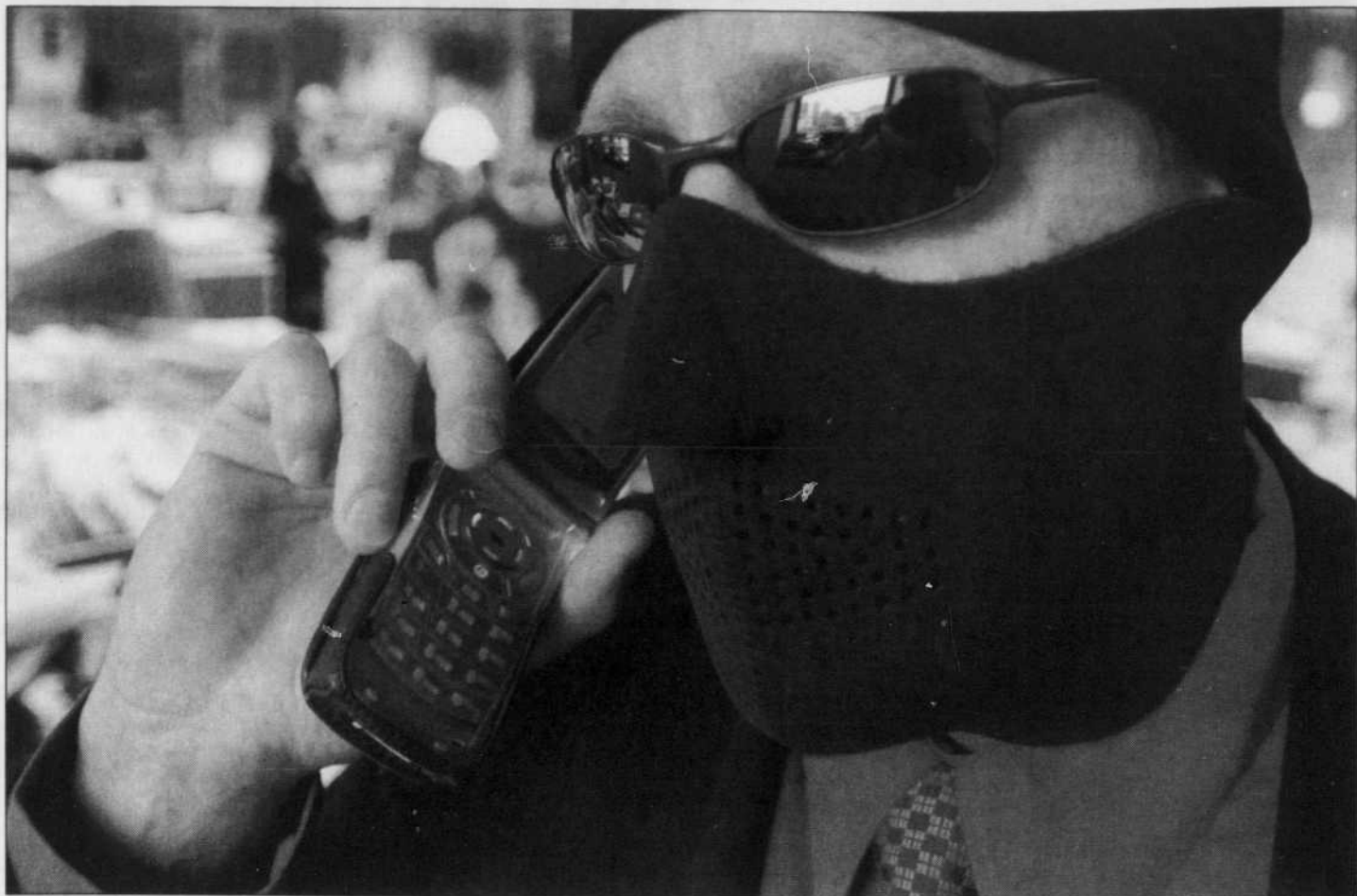
L'écrivaine se souvient que la demeure de Mme Bourassa était parsemée de meubles et d'objets ayant appartenu à différents membres de la famille Papineau. Dans le sous-sol, une vingtaine de classeurs attendaient les érudits en quête de mémoire.

Née en 1906, Anne Bourassa n'est âgée que de 13 ans lorsque sa mère, Joséphine Papineau, décède. L'aînée de la famille élève donc ses sept frères et sœurs et tient maison pour son père. Restée célibataire, elle a été très présente dans la vie des membres de sa famille. Elle a précédé presque tous ses frères et sœurs dans la mort, à l'exception de son frère Bernard, missionnaire jésuite au Brésil.

Bercée par les valeurs ultramontaines de son père, elle nourrit des idées religieuses et morales conservatrices, comme en témoignent plusieurs lettres ouvertes publiées jusqu'à tout récemment dans *Le Devoir*. «Mais dans le commerce particulier qu'on pouvait avoir avec elle, c'était une personne d'une grande tolérance, d'une grande liberté, qui n'était absolument pas puritaine», nuance Mme Pelletier-Baillargeon.

Claude Ryan, qui a été directeur du *Devoir* de 1964 à 1978, se souvient d'Anne Bourassa comme d'une «fidèle et farouche gardienne de la réputation et des idées de son père». Cette dernière suivait de près l'actualité et «intervenant quand le journal s'éloignait de la pensée de son père, que ce soit en matière politique ou en matière religieuse. Elle le faisait toujours avec distinction, réserve et discrétion», se rappelle M. Ryan.

Mme Bourassa sera exposée au salon funéraire Alfred Dallaire (1111, rue Laurier) d'Outremont, demain et samedi. Le service religieux aura lieu samedi à 13h à l'église Saint-Germain d'Outremont.



L'ex-agent source Jim Boivin assure que de nombreux délateurs n'hésiteront pas à faire dérailler le système judiciaire s'ils n'obtiennent pas satisfaction.

JUSTICE

Des délateurs se sentent floués

L'ex-agent source Jim Boivin réclame une enquête publique

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

L'ex-agent source Jim Boivin a réclaté hier la tenue d'une enquête publique sur les délateurs, lesquels feraient l'objet d'une utilisation «abusive et illégale» de la part de l'État.

M. Boivin est en contact sur une base régulière avec un dizaine de délateurs (ou témoins repentis), ces criminels recrutés par la police pour infiltrer le crime organisé et témoigner contre ses têtes dirigeantes. Des délateurs insatisfaits de leur traitement n'hésiteront pas à faire dérailler des procès à venir, soit en témoignant de manière approximative, soit en révélant les vices du système, a indiqué hier M. Boivin dans un entretien au *Devoir*.

Les délateurs reprochent au gouvernement de ne pas respecter les ententes signées avec eux, entre autres en ne leur fournissant pas une nouvelle identité tel que promis. Ils craignent également pour leur sécurité en prison puisqu'ils sont parfois mis en contact avec des détenus réguliers qui veulent leur peau, alors qu'on leur avait fait

miroiter de paisibles conditions de détention.

C'est notamment le cas de Jim Boivin, qui a intenté une poursuite de 1,8 million de dollars contre le procureur général du Québec pour bris de contrat. Boivin a infiltré, vers le milieu des années 90, des groupes de trafiquants de drogue reliés aux Hells Angels, au gang de l'Ouest, à la mafia italienne pour le compte de la Sûreté du Québec. Producteur de marijuana prospère, il avait choisi d'aider les policiers «par principe», en réaction au «power trip» des Hells Angels qui tentaient d'asseoir par la violence un monopole sur le trafic de drogue.

Avant d'amorcer sa collaboration avec les enquêteurs, Boivin a avoué tous ces crimes, y compris sa participation à un meurtre non résolu datant de 1983. Il a écoupé d'une peine de sept ans et demi de pénitencier pour homicide involontaire, mais il n'en a purgé que le sixième. Son travail d'agent source a mené à plusieurs condamnations.

Lors de son séjour en prison, Boivin a rencontré plusieurs délateurs qui ont juré de perdre volontairement des procès en guise de représailles pour des

promesses non tenues par le gouvernement. «Je n'ai jamais vu un délateur avec qui le gouvernement n'a pas agi de façon malhonnête», affirme Jim Boivin.

Jim Boivin a formulé une demande d'enquête auprès du nouveau ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon. Selon lui, les nombreuses irrégularités commises dans l'utilisation, la gestion et l'encadrement des délateurs minent la crédibilité du système judiciaire. En raison de la radicalisation des groupes criminels et de leur propension à la violence meurtrière, le recours aux délateurs est devenu l'un des moyens les plus efficaces pour faire rouler les têtes des gros bonnets du crime. En maltraitant les délateurs actuels, Québec envoie un bien mauvais message aux recrues potentielles, estime Jim Boivin.

À l'heure actuelle, les témoins spéciaux sont encadrés par un comité de contrôle provincial et par les différents corps de police, ce qui ouvre toute grande la porte à la pression, à la menace et au chantage. Jim Boivin recommande au ministre Chagnon de créer une agence indépendante de protection des témoins spéciaux pour remédier à la situation.

Financement des universités au Canada

Le Québec fait la différence

Ici, l'État supplée au manque de revenus provenant des frais de scolarité

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Depuis l'an dernier, l'augmentation des frais de scolarité dans les universités canadiennes a contribué davantage à gonfler leurs revenus que la hausse des subventions gouvernementales. Avec son gel des droits de scolarité, instauré en 1994, le Québec fait toutefois exception à cette règle.

Voilà ce que révèlent des données dévoilées hier par Statistique Canada sur le financement des universités au Canada. Si les revenus totaux des établissements universitaires ont augmenté de 4,6 % en un an — pour se fixer en 2001-02 à près de 17 milliards —, la hausse des frais de scolarité y contribue à hauteur de 6,5 %, contre 5,6 % pour l'augmentation de la part gouvernementale, provinces et fédéral confondus.

L'apport fédéral s'est toutefois grandement accru (15,7 %) en l'espace d'un an par rapport à la participation des provinces (2,6 %). Les subventions et contrats issus du palier municipal ont par ailleurs bondi de 62 % en une année.

La situation particulière du Québec, en raison du gel

de ses frais de scolarité décrété en 1994, est encore une fois clairement démontrée: contrairement aux autres provinces, l'apport gouvernemental est accru en raison du gel des frais. Alors que ces droits représentent 20 % des revenus totaux au Canada, au Québec ils ne comptent que pour le dixième de la cagnotte totale.

Par contre, si l'État contribue à hauteur de 55 % au Canada dans son entier, au Québec cette participation grimpe à 66 %.

Les données montrent aussi que les revenus provenant de la vente de produits et de services par les universités ont bondi de 40 % en l'espace de cinq ans, se chiffrant à 1,5 milliard pour l'année dernière. À ce chapitre, le Québec est en recul par rapport à la moyenne canadienne (6 % des revenus totaux contre 9 % au Canada), et c'est en Nouvelle-Écosse que cette portion des revenus est la plus importante (16 %).

Les universités ont-elles la bosse des affaires? Les revenus de placements ont chuté de 40 % au cours de la dernière année, se fixant à 350 millions de dollars. Le Québec, avec Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, y accorde la plus petite portion de ses revenus totaux (1,6 %).

Ahenakew accusé de propagande haineuse

L'ancien leader autochtone avait tenu des propos antisémites dont il s'était ensuite excusé

PRESSE CANADIENNE

Regina — Un ancien chef de l'Assemblée des Premières Nations, David Ahenakew, a été formellement accusé hier de propagande haineuse pour des propos antisémites tenus en décembre dernier. Il avait qualifié les juifs de «maladie» et soutenu qu'ils méritaient d'être «grillés» par les nazis.

Le ministère de la Justice de la Saskatchewan a annoncé l'accusation dans un bref communiqué. Il n'a pas été possible d'obtenir les commentaires de M. Ahenakew.

L'organisation juive de défense des droits B'nai Brith Canada s'est félicitée de l'annonce, affirmant qu'il s'agit d'«un pas positif pour la justice, pour les relations avec les autochtones».

Le chef de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, Perry Bellegarde, a pour sa part souligné que la controverse suscitée par les propos antisémites de M. Ahenakew avait été une occasion d'apprentissage et de rapprochement avec la communauté juive de Saskatoon. «Nous nous familiarisons avec notre culture et nos cérémonies respectives», a-t-il dit. La Fédération ne contribuera pas à la défense de M. Ahenakew, a-t-il précisé.

M. Ahenakew est membre de l'Ordre du Canada. Il

a déjà dirigé la fédération ainsi que l'Assemblée des Premières Nations. Il a été nommé membre de l'Ordre du Canada en 1978 pour son travail auprès d'un comité des Nations unies et pour ses années au service des Indiens et Métis de la Saskatchewan. Il est accusé en vertu du Code criminel d'avoir publiquement incité à la haine d'un groupe identifiable. S'il est reconnu coupable, il est passible de deux ans d'emprisonnement.

Ses propos haineux, prononcés à l'occasion d'un discours à Saskatoon le 13 décembre 2002, avaient aussitôt suscité un tollé national. Quelques jours plus tard, M. Ahenakew remettait sa démission comme président du Sénat de la fédération et se retirait de tous ses postes de leader au sein d'autres organisations autochtones. Il a ensuite fait des excuses, en conférence de presse, aux membres de la communauté juive, aux survivants de l'Holocauste et à leurs familles, affirmant que de tels commentaires n'avaient aucune justification.

Frank Dimant, vice-président de B'nai Brith Canada, a estimé que la Fédération des nations indiennes avait agi correctement en dénonçant les propos de M. Ahenakew et s'est dit assuré qu'autochtones et juifs se tiendraient côte à côte pour s'assurer que justice soit rendue dans cette affaire.

Crise du logement

Des locataires en colère manifestent

LE DEVOIR

À quelques jours de la crise du 1er juillet, une centaine de locataires et de responsables de comités logement ont manifesté hier au centre-ville de Montréal pour réclamer l'adoption d'une politique du logement.

Dans un premier temps, les «locataires en colère» se sont réunis devant l'hôtel de ville pour écrire des messages sur un dazibao qu'ils ont ensuite allés porter jusqu'au bureau du nouveau ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, à la tour de la Bourse.

«Nous sommes un peu fatigués, dans les comités logement, de ne pas pouvoir offrir de solution concrète aux locataires qui viennent nous voir. Pendant la campagne, le Parti libéral s'était engagé à faire une politique intégrée de l'habitation, nous voulons que le ministre Fournier s'en rappelle», explique le porte-parole du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), André Trépanier.

L'organisme demande entre autres le dépôt automatique des baux à la Régie du logement afin d'éviter des hausses de loyer abusives ainsi qu'un moratoire sur les reprises de logements par les propriétaires. Le RCLALQ souhaite également que la Régie puisse intervenir lorsque des locataires se font injustement refuser un logement. La mise en chantier de 8000 logements sociaux par année et l'arrêt immédiat de l'aide publique à la construction de condominiums figurent également parmi les revendications que les locataires ont livrées hier au ministre Fournier.

EN BREF

Le parc, la nuit, sans jeunes

(Le Devoir) — La Ville de Montréal n'entend pas laisser les jeunes dormir à la belle étoile dans les parcs de son territoire cet été. Si les policiers continueront d'émettre des billets d'infraction aux contrevenants, ils feront preuve de davantage de compassion et guideront les jeunes vers des ressources d'hébergement appropriées, a indiqué hier Louise O'Sullivan Boyne, responsable du dossier du développement social et communautaire au comité exécutif. L'administration municipale a d'ailleurs décidé de consacrer un budget de 400 000 \$ pour soutenir les organismes communautaires qui œuvrent auprès des jeunes de la rue. L'été dernier, la Ville avait toléré la présence de squatteurs au square Viger, mais le meurtre d'un sans-abri l'avait menée à ordonner l'évacuation des lieux au mois d'août. Elle espère éviter que de telles situations se reproduisent cet été.

LE DEVOIR

LE MONDE

Armement de l'Irak

Hans Blix fustige l'entourage de George W. Bush

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Bientôt libéré de toute obligation de réserve, Hans Blix, le chef des inspecteurs du désarmement de l'ONU, ne mâche plus ses mots, allant jusqu'à qualifier de «salopards» («bastards») les membres de l'administration américaine qui, selon lui, n'ont pas cessé de chercher à lui nuire pendant la crise irakienne.

Lâché dans un entretien publié hier par le quotidien britannique *Guardian*, l'insulte, dans la bouche d'un ancien ministre des Affaires étrangères suédois qui fête ce mois-ci ses 75 ans et qui était jusqu'à présent connu surtout pour sa mesure et sa suavité ironique, a frappé.

Elle est cependant sans doute moins dommageable pour Washington que les appréciations négatives que Hans Blix a portées à plusieurs reprises sur la piètre qualité des renseignements sur les armes de destruction massive irakiennes transmis par les services de renseignement américains comme britanniques.

Mardi soir, sur la chaîne de télévision américaine ABC, il a qualifié ces renseignements sur lesquels s'appuyaient tant le président américain George W. Bush que le premier ministre britannique Tony Blair de «pas solides».

«C'est un homme qui reprend sa liberté. Il en a assez des insinuations dont il est l'objet et il peut, lui aussi, avoir envie de dire beaucoup de choses», a commenté hier un diplomate à l'ONU sous couvert de l'anonymat.

Ni Hans Blix, dont le mandat à la tête de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies (COCOVINU) s'achève à la fin du mois, ni son porte-parole ne décrochaient le téléphone hier. «Si vous appelez pour demander une entrevue, il [Hans Blix] n'en donnera pas d'autres ce mois-ci. Notre calendrier est plein. Merci», répétait le message enregistré sur la boîte vocale du service de presse de la COCOVINU.

Selon le *Guardian*, Hans Blix a noté qu'il avait «des détracteurs à Washington». «Il y a des salopards qui se sont répandus à gauche et à droite et qui, naturellement, ont distillé des choses ignobles contre moi dans les médias», a-t-il ajouté. Mais il relève aussi que l'administration américaine «faitais pression» pour qu'il incrimine davantage l'Irak dans ses rapports afin que le Conseil de sécurité soit convaincu et vote la résolution donnant le feu vert à la guerre que Washington a, en vain, tenté d'obtenir.

Car si les États-Unis justifient maintenant l'invasion de l'Irak par la nécessité de mettre fin à un «régime abominable», la seule raison légale internationalement reconnue pour l'emploi de la force était le refus par Bagdad de se conformer aux résolutions lui interdisant de détenir des armes de destruction massive.

Début juin, Hans Blix, tranchant avec sa prudence habituelle qui permettait à chacun de trouver dans ses rapports la justification de sa thèse, avait explicitement mis en doute le travail des services de renseignement.

Le chef des inspecteurs, dans une déclaration samedi dernier à la BBC, avait ainsi déjà affirmé que «seulement dans trois cas, les renseignements fournis par les services de renseignement britanniques et américains avaient permis de trouver quelque chose, et il ne s'agissait d'armes de destruction massive dans aucun des cas».

«J'ai été un peu choqué, je dois dire», avait-il fait remarquer, ajoutant «avoir alors pensé: 'Mon Dieu, si c'est cela, ce qu'ils ont de mieux, et que nous ne trouvons rien, que peut bien être le reste?'».

Et il a encore enfoncé le clou mardi soir lors de son entretien avec ABC: «On aimerait penser qu'avec tous leurs milliards qui vont [...] dans l'industrie satellitaire, les écoutes téléphoniques, etc., ils [les Américains] auraient pu faire mieux.»

La presse de l'Irak «libéré» dérape

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — Les forces de la coalition en Irak ont vivement réagi aux rumeurs fantaisistes portant atteinte à leur moralité, avertissant qu'elles pouvaient être assimilées à des appels à la violence et donc sanctionnées.

Certains Irakiens sont persuadés que les lunettes à infrarouges, présentées à la télévision comme un moyen décisif pour se mouvoir dans la nuit pendant la guerre, permettent aux soldats américains de voir la nudité de leurs femmes. Ainsi, dans les rues de Falloujah, à l'ouest de Bagdad, des habitants affirment que des hélicoptères américains, avec à bord des soldats équipés de ce type d'instrument, survolent exprès la ville de nuit pour guigner les femmes qui dorment sur les toits des maisons afin d'éviter la chaleur.

Dans ce bastion du conservatisme sunnite et théâtre d'attaques contre l'armée américaine, ils accusent aussi les militaires d'uriner à la vue des femmes et de pratiquer sur elles des fouilles corporelles lors des perquisitions après les attentats à la recherche d'armes.

Autre rumeur largement répandue, les forces américaines distribueraient des bonbons accompagnés de photos pornographiques, même si personne ne les a vues. «Ce sont des rumeurs mensongères. Nous refusons ces accusations. Leur objectif est de présenter nos soldats comme immoraux», a déclaré hier un porte-parole de la coalition lors d'un point de presse.

La coalition avait fulminé en lisant samedi dans un hebdomadaire sunnite, *As-Sa'aa*, que des soldats américains avaient violé collectivement deux adolescentes de 14 et 15 ans. L'une était morte après avoir été violée par 18 soldats et la seconde a été tuée par sa famille. «Après enquête sur ce supposé incident, nous pouvons affirmer que cette information est fautive, irresponsable, et à pour objectif de porter atteinte à la crédibilité de nos troupes qui s'efforcent de créer un environnement stable et sûr pour le peuple irakien», avait affirmé lundi le communiqué des forces de la coalition.

Les forces de la coalition avaient assuré qu'elles «prendraient toutes les mesures nécessaires pour corriger cette information et pour que la presse irakienne devienne une source d'information crédible pour le public». Le journal s'est rétracté hier. Il a précisé avoir licencié les auteurs de l'article. Un porte-parole de la coalition a rappelé hier lors d'un point de presse qu'un décret administratif signé cette semaine par l'administrateur en chef américain en Irak, Paul Bremer, «interdit l'incitation à la violence contre les minorités religieuses, ethniques [...] et les femmes». Il a précisé que ce décret «s'applique aussi à la presse».

Orgie de violence au Proche-Orient

En moins d'une heure, un attentat suicide à Jérusalem et un raid israélien à Gaza ont fait 24 morts

ASSOCIATED PRESS

Jérusalem et Gaza — En moins d'une heure, un attentat suicide à Jérusalem et un raid israélien à Gaza ont fait 24 morts et une centaine de blessés hier, au lendemain d'une tentative ratée d'élimination d'un haut dirigeant du Hamas par l'Etat hébreu.

A l'heure de pointe de la fin d'après-midi, un kamikaze palestinien déguisé en juif ultra-orthodoxe s'est fait exploser dans un bus rue Jaffa, la principale artère de Jérusalem. Cet attentat suicide, non revendiqué dans l'immédiat, a fait 17 morts, dont le terroriste, et 70 blessés, dont huit dans un état critique, selon des sources policières et les secouristes.

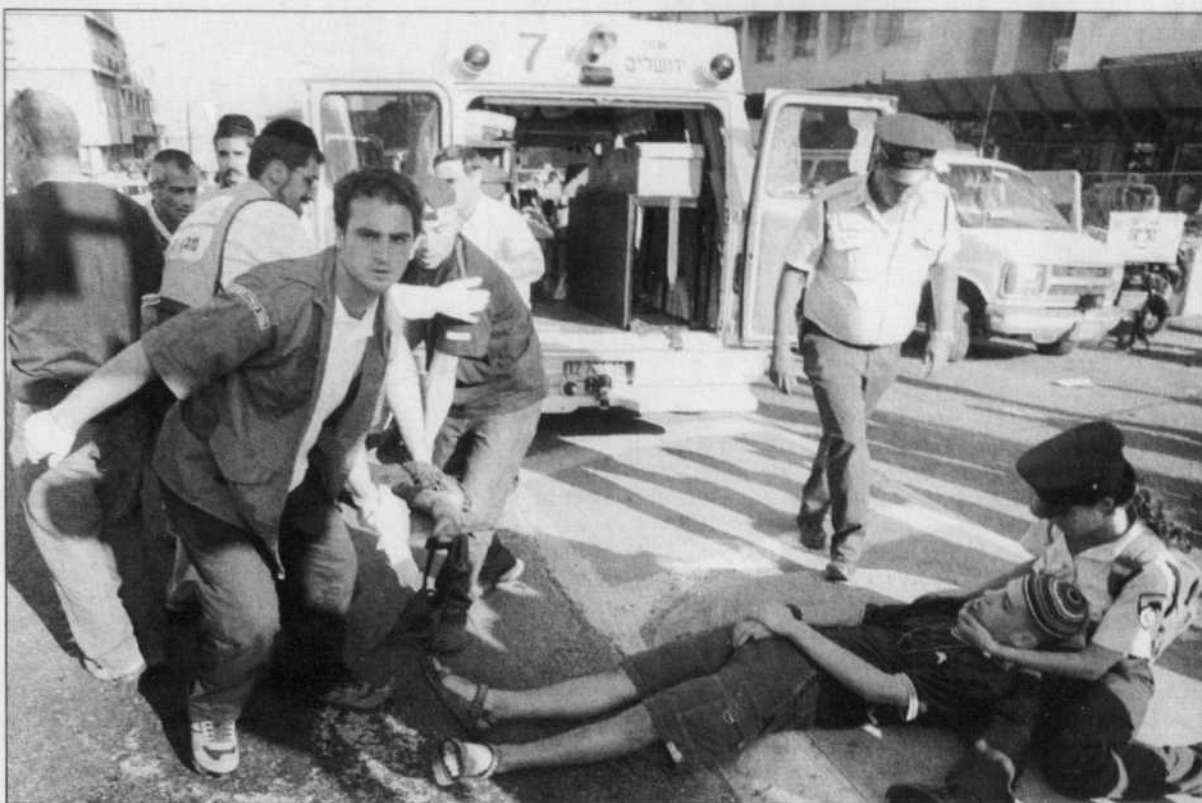
Moins d'une heure plus tard, un hélicoptère Apache israélien a tiré deux missiles sur une voiture en pleine ville de Gaza, tuant ses deux occupants ainsi que cinq passants. Parmi les morts figurent deux fugitifs du Hamas, Tito Masoud, 35 ans, et Sofil Abou Nahez, 29 ans. L'un des deux corps retirés de la voiture était décapité. Ce raid israélien a fait également une trentaine de blessés.

Dans la soirée, une seconde frappe a eu lieu sur Gaza, faisant deux morts et un blessé grave, selon des sources médicales et des habitants. Des hélicoptères israéliens ont tiré des missiles sur une voiture dans le quartier de Zeitoun. On ignorait l'identité des victimes.

Nombreuses condamnations

L'attentat perpétré dans la journée à Jérusalem, le plus meurtrier depuis trois mois, visait un bus municipal de la ligne N 14, près du marché découvert de Mahané Yéhouda qui a déjà été la cible de plusieurs attentats dans le passé. La déflagration a fait voler en éclats les vitres de ce bus rouge et blanc, ouvrant un large trou sur son flanc gauche.

L'attentat s'est produit alors que le bus venait de quitter la gare routière principale de Jérusalem et remontait la



GORAN TOMASEVIC REUTERS

L'attaque visait le bus n° 14, près du marché Mahané Yéhouda.

rue Jaffa. «Il s'agit d'un engin explosif de forte puissance qui a été déclenché par un kamikaze», a déclaré Mickey Levy, chef de la police de la ville.

L'attentat de Jérusalem intervient au lendemain d'une tentative manquée de liquidation d'un haut dirigeant du Hamas, Abdel Aziz Rantissi, seulement blessé dans le raid de mardi à Gaza. Le Hamas avait promis de venger cette attaque.

Hier, interrogé sur son lit d'hôpital, Rantissi n'a pas revendiqué l'explosion de la rue Jaffa au nom du Mouvement de la résistance islamique, mais il a sou-

ligné que «les sionistes paieront un prix élevé pour tous leurs crimes».

De son côté, le premier ministre Ariel Sharon a répété après cet attentat qu'Israël continuerait sa lutte contre les militants palestiniens. Mais le premier ministre s'est également dit déterminé à poursuivre le processus de paix. «L'Etat d'Israël continuera de poursuivre jusqu'à la fin les terroristes et ceux qui les envoient, a déclaré le chef du gouvernement. Je prendrai toutes les mesures pour protéger les citoyens d'Israël, malgré l'attentat meurtrier à Jérusalem.»

Le président de l'Autorité palestinienne,

Yasser Arafat, a pour sa part condamné l'attentat de Jérusalem, qu'il a qualifié d'attaque «terroriste», et appelé à la fin de toutes les violences. Le premier ministre palestinien Mahmoud Abbas n'avait pas réagi dans l'immédiat.

Aux Etats-Unis, le président George W. Bush a lui aussi condamné l'attentat suicide de Jérusalem, qui représente un revers majeur pour son initiative de paix au Proche-Orient, et exhorté la communauté internationale à couper toute assistance financière aux terroristes et à «isoler ceux qui ont tant de haine qu'ils veulent tuer».

Jérusalem: «un film d'horreur interminable»

CHARLY WEGMAN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — «Oh mon Dieu, que Dieu nous garde», dit une jeune Israélienne en voyant la carcasse de l'autobus 14 A de la compagnie Egged décapité hier après-midi en plein centre de Jérusalem-Ouest par la bombe d'un kamikaze palestinien.

Les corps de plusieurs victimes, enveloppés dans des sacs en plastique blancs, gisent encore sur des civières, alignées près d'un trottoir. En tout, l'attentat a fait au moins seize morts, outre le kamikaze et des dizaines de blessés. «L'explosion était très violente. J'ai immédiatement couru vers l'autobus», raconte Avi Fallaier, la trentaine, dont le salon de coiffure se trouve vingt mètres plus loin.

L'explosion a soufflé les vitres dans un rayon de plusieurs dizaines de mètres jusqu'au cinquième étage du centre commercial Merkaz Clal de la rue Jaffa.

«J'ai vu une petite fille qui criait 'sauvez-moi', et j'ai essayé de la dégager. Mais, à ce moment-là, une femme transformée en torche vivante a hurlé et j'ai tenté d'éteindre les flammes avec un extincteur. C'était horrible. Deux vieillards calcinés étaient figés sur leurs chaises, à l'avant de l'autobus», raconte le coiffeur.

«J'ai vu une femme décapitée [...] Il y avait des cris, des plaintes. Et, ici même,

sur le trottoir, il y avait une main arrachée», ajoute-t-il, encore sous le choc.

«J'étais sur ma motolette à côté de l'autobus au moment de l'explosion», raconte de son côté Guershon Klepsky. Il a été le premier sauveteur du «Zaka», service volontaire d'identification des victimes de catastrophes, à intervenir. «J'ai vu des corps démembrés, projetés par l'explosion. J'ai l'habitude de ce genre de scènes, mais celle-ci dépassait l'entendement. J'ai l'impression de vivre un interminable film d'horreur», dit-il encore.

Coiffé de son éternelle casquette, le ministre sans portefeuille Nathan Chazaransky a ces mots: «Il est illusoire de penser qu'une conciliation est possible avec les terroristes».

«Mort aux Arabes! Les gouvernants à la maison!», scandent plusieurs dizaines de manifestants du mouvement hors la loi Kach d'extrême droite et d'inspiration raciste antiarabe qui préconise l'expulsion des Arabes d'Israël et des territoires occupés. Une clameur reprend: «Halte au terrorisme!» Les policiers et garde-frontières tentent de ramener le calme. Un peu plus loin, au grand marché juif de Mahané Yéhouda, les commerçants ferment leurs boutiques. C'est ici que le kamikaze est monté à bord de l'autobus déguisé en juif orthodoxe. «La vie continue. L'intifada n'en finit pas. On s'est habitués au cauchemar», dit l'un d'eux.

Gaza: le Hamas met en danger les familles palestiniennes

ADEL ZAAOUN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Jabaliya — Alors que les Abed Rabbo enterraient trois des leurs hier, à Jabaliya, tués dans une attaque israélienne, le Hamas a été appelé à cesser ses tirs de roquettes qui entraînent des représailles dont sont souvent victimes les civils palestiniens.

Quelque deux mille personnes criant «Allah Akbar» («Dieu est grand») ont participé aux funérailles.

Hamouda, Mohammad et Mariam Abed Rabbo, âgés respectivement de 19, 22 et 35 ans, ont été tués mardi dans une attaque d'hélicoptères israéliens qui visait des membres de la branche armée du Hamas qui venait d'effectuer un tir de roquettes artisanales Qassam contre le territoire israélien.

Le premier missile a touché une maison où se trouvaient les trois victimes. L'attaque a fait également 17 blessés.

«Nous demandons aux brigades Ezzedine al-Qassam de cesser de tirer des roquettes à partir de secteurs proches de nos maisons car Israël utilise cette excuse pour nous bombarder, provoquant ainsi tous les jours des tragédies», dit Abdelhay Abed Rabbo, un paysan de 40 ans, après avoir enterré ses proches.

«Nous soutenons le djihad [guerre sainte] et la résistance, mais pas les tirs effec-

tués près de nos maisons. Le Hamas doit opérer à partir d'autres secteurs», dit-il.

Khitam Abed Rabbo, 17 ans, devait épouser le mois prochain Mohammad Abed Rabbo, tué dans l'attaque de Jabaliya. Elle est d'accord avec l'appel lancé au Hamas par Abdelhay Abed Rabbo pour qu'il cesse ses tirs de Qassam mais souligne qu'Israël, en fait, n'a pas besoin d'excuses pour bombarder la bande de Gaza.

«Pourquoi les forces d'occupation israéliennes ont-elles tué mon futur époux? Nous planifions la soirée de notre mariage mais [le premier ministre israélien Ariel] Sharon a voulu tuer notre joie», s'est-elle écriée.

Hamouda Abed Rabbo, 19 ans, tué dans le raid, devait quant à lui se marier la semaine prochaine.

Trois des enfants d'Abou Mahmoud, mari de Mariam, tuée dans le raid, ont été blessés dans l'attaque israélienne. L'un d'entre eux est dans un état critique. Les Qassam tirent leur nom des Brigades Ezzedine al-Qassam qui les fabriquent. Elles ont une portée d'environ une dizaine de kilomètres et une charge explosive de cinq kilos. Jusqu'ici elles n'ont fait aucune victime du côté israélien mais l'armée israélienne a riposté durement à ces tirs et a récemment occupé le secteur de Beit Hanoun, au nord de Gaza, pour y mettre fin.

Vaste manifestation à Téhéran

Un défi lancé «à tout le système»

REUTERS

Téhéran — Près de 3000 Iraniens ont manifesté hier à Téhéran contre les dignitaires religieux conservateurs accusés de limiter les libertés et contre le gouvernement qui ne parvient pas à mettre ses réformes en œuvre.

Cette manifestation, la plus importante depuis des mois, avait commencé comme un rassemblement d'étudiants protestant contre un projet de privatisation des universités. De nombreux manifestants ont dit avoir répondu à un appel au rassemblement lancé sur une chaîne par satellite iranienne installée aux Etats-Unis.

«Les prisonniers politiques doivent être libérés», ont scandé quelque 3000 personnes réunies sur une place proche de l'université de Téhéran, théâtre il y a près de quatre ans des plus importantes manifestations organisées depuis la révolution islamique de 1979.

Des policiers en uniforme et en civil armés de matraques ont plus tard tenté de disperser les manifestants. Des témoins ont signalé quelques arrestations mais aucun affrontement grave.

«Environ 80 des émeutiers ont été arrêtés la nuit dernière. Ces personnes, poussées par des radicaux iraniens et des agents étrangers, ont scandé des slogans illégaux», a déclaré le ministre iranien des Renseignements, Ali Yunesi, cité par l'agence de presse étudiante ISNA.

De nombreux Iraniens ont perdu confiance en Mohammed Khatami, le président modéré, qui peine à réformer la république islamique face à l'opposition des conservateurs, bien implantés dans les instances dirigeantes du pays.

«Il y a une énorme pression sociale et politique qui pèse

sur la société iranienne, de telles manifestations sont donc normales et inévitables», a déclaré un analyste politique ayant requis l'anonymat. «On peut s'attendre à plus de manifestations comme celle-là dans le futur», a-t-il ajouté.

«Désormais, notre société est comme une pièce remplie de gaz prête à s'embraser à la moindre étincelle», a pour sa part déclaré un député qui n'a pas souhaité être nommé. «Les slogans scandés par ces personnes montrent qu'ils ne croient plus du tout au système et qu'ils lancent un défi à l'ensemble de ce système, y compris à Khatami», a-t-il ajouté.

Plusieurs diplomates estiment néanmoins que le mouvement est désorganisé et que les manifestations pourraient tourner court. «La réponse traditionnelle des autorités est de sévir durement, et c'est généralement suffisant pour renvoyer chez eux tous les manifestants, sauf les plus intransigeants», a ainsi déclaré un diplomate asiatique.

Un message à Colin Powell

«J'ai entendu à la télévision que les jeunes se rassemblaient», a déclaré une mère de famille de 46 ans, Parvin, qui participait à la manifestation. «Je suis venue pour dire au [secrétaire d'Etat américain] Colin Powell que nous voulons que ça change.»

Powell avait déclaré dimanche sur CNN que Washington s'employait à convaincre les Iraniens de provoquer des changements de l'intérieur afin de faire de l'Iran ce qu'il a appelé un membre moins gênant de la communauté internationale. «Powell devrait savoir qu'une ingérence américaine renforcerait la détermination et la solidarité entre les Iraniens», a rétorqué le ministre iranien des Affaires étrangères, Kamal Kharrazi, cité hier par plusieurs journaux.

EN BREF

ADM en Irak: pas d'enquête spéciale

Washington (AFP) — La majorité républicaine du Congrès américain a refusé hier d'établir une commission d'enquête spéciale sur les services de renseignement, destinée à détecter une éventuelle manipulation politique en ce qui concerne les armes de destruction massive (ADM) irakiennes, comme le demandent les démocrates. Ils ont toutefois accepté que les commissions parlementaires chargées du renseignement se penchent sur les ADM. Ces auditions commenceront dès la semaine prochaine pour ce qui est de la commission sénatoriale.

La cote de popularité de George Bush est en baisse

Washington (AFP) — La cote de popularité du président George W. Bush a sensiblement baissé depuis avril, passant de 73 à 57 % d'opinions favorables, selon un sondage rendu public hier. Selon ce sondage de l'université de Quinnipiac (Connecticut), 57 % des Américains approuvent la façon dont il remplit sa tâche, 35 % la désapprouvent. Ils étaient 73 % en avril lors d'un sondage similaire à se dire satisfaits de sa conduite des affaires. Les Américains applaudissent la façon dont il gère le dossier du terrorisme, à l'étranger et sur le sol américain (respectivement 63 et 69 % d'opinions favorables, pour 31 et 25 % d'opinions négatives). Mais ils ne sont qu'une minorité à approuver sa conduite de l'économie (45 % positifs, 50 % négatifs). M. Bush l'emporterait toutefois si l'élection présidentielle se tenait aujourd'hui, quel que soit le démocrate auquel il serait opposé.

É D I T O R I A L

Une Caisse
sous surveillance

Les deux rapports de la vérificatrice générale portant sur la construction du complexe immobilier de la Caisse de dépôt et sur l'aventure de cette dernière dans le domaine de la mode jettent un éclairage cru sur des décisions discutables prises par l'équipe de gestionnaires précédente. Pourquoi faut-il toujours qu'un scandale éclate avant que nos gouvernements ne décident de corriger le tir?

C'est ce que nous apprend le premier de deux rapports spéciaux produits par la vérificatrice générale à la suite de fuites publiées dans les médias, c'est que la Caisse de dépôt et placement, alors présidée par Jean-Claude Scraire, a fait un très mauvais investissement en créant de toutes pièces la société Montréal Mode inc. La Caisse a eu tort d'investir 30 millions pour créer cette entreprise vouée à la promotion de la mode québécoise à l'étranger. Ce n'est simplement pas son rôle. Dès la naissance de Montréal Mode, le milieu a contesté le fait que le président de la Caisse avait choisi de faire d'une entreprise particulière, le Groupe Shan, et de sa présidente, Chantal Lévesque, le cœur de cette nouvelle filiale de la Caisse. L'aventure avait des airs de copinage. Au cours des mois qui ont suivi, Montréal Mode a accumulé gaffe sur gaffe et fait fuir tous les partenaires qu'elle avait pour mandat de réunir.

Dans son rapport, la vérificatrice générale met aussi en relief la situation de conflit d'intérêts dans laquelle a été plongée la présidente Chantal Lévesque tout au long de son passage à la Caisse. Elle dénonce aussi le fait que la Caisse ait finalement mis fin à l'aventure en revendant à cette même Chantal Lévesque l'entreprise acquise quelques années auparavant, inscrivant au chapitre des pertes la totalité des 30 millions investis dans l'opération.

Dans le cas du complexe immobilier qui regroupe le nouveau siège social de la Caisse, des bureaux commerciaux et un hôtel de grand luxe, les sommes en cause sont encore plus spectaculaires: 120 millions en dépassements de coût par rapport aux prévisions initiales de 296 millions! Pire, la valeur marchande de l'ensemble serait de 141 millions moins élevée que le coût de construction.

La encore, la principale constatation faite par la vérificatrice concerne le manque de contrôle de la direction de la Caisse sur l'évolution du projet et les passe-droits qu'elle a permis en matière d'attribution de contrats. Pourquoi, par exemple, avoir choisi d'accélérer la construction du complexe au prix de plusieurs dizaines de millions? On peut comprendre que la Caisse ait voulu participer à la revitalisation de ce coin de la ville en construisant son siège social au-dessus de l'autoroute Ville-Marie, mais était-il nécessaire de se lancer dans la construction d'un hôtel de luxe en y consacrant 50 % plus d'argent par chambre que les concurrents?

Les deux études de la vérificatrice prouvent que nos grandes sociétés d'État doivent faire l'objet d'un meilleur contrôle. À l'abri du regard public, certains dirigeants se permettent un laisser-aller doublé d'excès dont tous paient le prix. Il est devenu urgent d'autoriser la vérificatrice générale à aller plus à fond dans l'analyse du travail d'organisations stratégiques comme la Caisse, ce qu'elle ne peut pas toujours faire à l'heure actuelle. Mais il est aussi urgent de revoir la composition des conseils d'administration et les règles de «gouvernance» de ces institutions qui ont besoin d'une direction très compétente et indépendante du pouvoir politique et des groupes de pression.

jrsansfacon@ledevoir.ca

Gai, gai,
marions-nous!

C'était il y a moins d'un an. Martin Cauchon, ministre de la Justice, venait d'annoncer une vaste consultation sur le mariage homosexuel. Une démarche nécessaire, à mener rapidement, disait-il. Et il ajoutait: «Si on voulait essentiellement s'en remettre aux tribunaux, il y aurait toujours la possibilité d'un renvoi devant la Cour suprême, ce que je ne favorise pas [...] parce que je crois sincèrement au rôle de leader que doivent prendre le gouvernement et le Parlement.»

Aujourd'hui, on en est là. S'il est déplorable que le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario, par son caractère exécutoire, devienne l'aiguillon qui doit faire agir le fédéral, il est clair que le dossier appartient désormais au politique et non plus aux tribunaux.

Les jugements s'ajoutent les uns aux autres pour démontrer que le fait de réserver le mariage aux couples hétérosexuels est discriminatoire, et rien n'indique, au contraire, que la Cour suprême en déciderait autrement. Le droit ne gagnera donc rien si le gouvernement porte la cause en appel — pas plus d'ailleurs que les politiciens. Paul Martin, futur premier ministre, a déjà rejeté l'idée d'un appel; ses compétiteurs Sheila Copps et John Manley en font tout autant; Jean Chrétien, quant à lui, a bien peu d'objections. Quant aux autres partis, comptent-ils dans la gouverne de ce pays?

La reconnaissance du mariage homosexuel est donc écrite dans le ciel de la *realpolitik* canadienne, d'autant que l'opinion publique est plutôt favorable au concept, comme le montrent de récents sondages. Ce qui ne vide pas les inquiétudes, comme l'illustrent les tiraillements vécus au sein même du comité permanent de la Justice, qui doit bientôt rendre son rapport sur la question. C'est pourquoi l'heure est au leadership qui permettra, enfin, de dépasser le clivage entre la morale et le droit.

Paul Martin a beau lancer: «Si c'est une question de droit, c'est réglé», les réponses d'ordre strictement juridique ont leurs limites, comme l'illustre le jugement de la Cour d'appel ontarienne. On y lit, par exemple, que le mariage, depuis des siècles, a permis aux individus d'exprimer publiquement leur amour et leur engagement mutuel et que la société reconnaissait ceux-ci en retour. Au nom de l'égalité, les couples homosexuels ont donc le droit de s'exprimer à leur tour. Balivernes: toute l'histoire du mariage démontre que celui-ci a eu bien peu à voir avec l'amour et beaucoup avec la filiation et la transmission. L'amour est un geste privé, le mariage, une institution publique qui dépasse les individus. Analyser cette union uniquement à partir des besoins des plaignants, comme le fait la cour, est une erreur historique et conceptuelle.

Par contre, et ceci est vrai tant en regard des couples gais que de l'explosion de l'union libre, le mariage lui-même a changé. Maintenant détaché de la procréation, il est devenu le grand dépositaire non pas de l'amour, comme certains le croient, mais de la durée. D'où le fait que les couples mariés ont immédiatement accès à des bénéfices que seul le passage du temps accorde aux conjoints de fait. C'est en ce sens qu'il reste une institution sociale. Le jugement ontarien est donc juste quand il souligne que les couples homosexuels ont aussi le droit de s'inscrire publiquement dans la durée. C'est là un gain, non seulement pour eux mais pour la société. Et il mérite d'être défendu.

Josée Boileau

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

L'ULTIME TENTATIVE D'ALFONSO GAGLIANO...



L E T T R E S

Femmes de rêves,
femmes d'espoir heureux...

Qu'allez-vous faire, vous les femmes, quand vous perdrez l'illusion que la société dans laquelle vous vivez vous inclut? Quand on vous dira de vous organiser avec les enfants que vous avez voulu faire, de vous en occuper mais tout en étudiant longtemps et tout en participant à la vie économique? On vous dira maintenant que c'est à vous de payer, de trouver une gardienne de confiance, de trouver un milieu épanouissant: c'est bien vous qui les avez voulus, ces enfants! Mais si la société veut des petits Québécois, c'est à toute la société d'y contribuer.

Quels rêves avez-vous, quels espoirs entretenez-vous pour votre carrière, votre avenir? Ces rêves sont-ils de la même hauteur que ceux de votre conjoint? La société dans laquelle vous vivez contribue-t-elle à faciliter la réalisation de vos ambitions tout en ayant une famille heureuse?

Nous ne pouvons pas laisser le nouveau gouvernement faire reculer les acquis des femmes sans réagir. C'est aux femmes de s'unir, de revendiquer ce qu'elles veulent. Notre voix a un poids, la voix de nos mères, celle de nos filles et de nos fils, de nos conjoints. Refusons de perdre les garderies à 5 \$ par jour, exigeons l'ouverture de nouvelles garderies publiques et privées, exigeons l'amélioration de la qualité des services donnés à nos enfants, donnons l'allocation généreuse aux familles qui veulent plus d'un enfant, et ce, indépendamment de leur revenu, exigeons la conciliation famille-travail et l'accès à la semaine de quatre jours. Encourageons les employeurs à se doter de garderies en milieu de travail. C'est toute la société qui sera ainsi gagnante.

Le Québec se place en tête de file des endroits où il fait bon vivre. Mais on n'y est pas assez bien pour vouloir y faire des enfants. Il faut que la société et les gouvernements élus adoptent des mesures pour redonner une place importante aux familles riches et pauvres. Mais si nous laissons le gouvernement saboter dans le peu que nous avons, et ce, sans opposi-

tion, sans manifestation, sans dire ce que nous voulons, alors c'est que nous avons perdu l'espoir et que nos rêves se sont éteints.

Caroline Davoine
Montréal, le 3 juin 2003

Encore des compressions?

Philippe Couillard, ministre de la santé du Québec; Danielle Dubois, directrice du CLSC Bordeaux-Cartierville,

Je suis hémiplegique à la suite d'un grave accident cérébro-vasculaire qui a failli m'être fatal, survenu en janvier 1999. Je suis donc en perte d'autonomie presque complète, et la présente est pour vous aviser que je proteste publiquement au sujet des nouvelles compressions de services que l'on m'impose.

Je bénéficie actuellement d'un service de toilette partielle de 30 minutes par jour, six jours par semaine, et d'une période hebdomadaire de répit de trois heures pour mon conjoint, période au cours de laquelle je reçois un bain. Or je viens d'apprendre cette semaine que ces services me seront coupés de plus de moitié, en diminuant de six jours à deux jours par semaine la présence d'une ressource pour l'aide matinale. La période de répit de trois heures nous serait jusqu'à maintenant maintenue.

Vous n'êtes pas sans savoir que mon handicap exige une présence 24 heures sur 24 et qu'en dehors de ces quelques heures assurées par vos services, c'est à mon mari, âgé de 74 ans, que revient la lourde tâche physique et morale de m'aider à vivre.

Je conçois très bien que le budget du système de santé mette en priorité, entre autres, les urgences dont la situation précaire ofusque et angoisse toute la collectivité. Cependant, à la suite de votre mise à mort du SIPA (service intégré aux personnes âgées) qui vous a attiré les foudres du monde journalistique, nous avons déjà subi des diminutions importantes des services à domicile (aide à la préparation des repas, service d'entretien ménager, physiothérapie), et vous nous imposez maintenant de nouvelles diminutions de services.

Je parle ici en mon nom mais aussi et sur-

tout au nom de plusieurs autres bénéficiaires qui n'ont pas la capacité, voire la compétence de se manifester.

Mais jusqu'où donc iront vos compressions? Jusqu'à la suppression totale des services?

En prenant de l'âge, les «aidants familiaux» auront des besoins grandissants et vos compressions affecteront inévitablement et sous peu les urgences, grossissant le rang des victimes et vos problèmes à venir.

Avec tous les déboires actuellement rencontrés dans le système de santé à la suite des décisions irresponsables et sans vision à long terme, n'est-il pas nécessaire que tout changement se doive d'être fait de manière subtile, parcimonieuse et surtout démocratique?

Monique Cloutier
Ex-violoniste professionnelle
Montréal, le 2 juin 2003

La musique adoucit
les mœurs. Vraiment?

«L'attention de celui qui écoute sert d'accompagnement dans la musique du discours.»

— Joseph Joubert, extrait des *Pensées*

Mercredi dernier, le premier ministre du Québec, Jean Charest, a prononcé à l'Assemblée nationale le discours d'ouverture de la première session de la 37^e législature. «C'est de la musique à nos oreilles. On est très, très heureux», a déclaré Gilles Taillon, président du Conseil du patronat du Québec (CPQ).

Je pose la question: n'y a-t-il pas anguille sous roche lorsque les lobbys patronaux enissent aussi clairement le programme d'un gouvernement? Et si la déclaration avait été commise par un haut dirigeant d'une centrale syndicale, il aurait fallu se poser tout autant de questions. Mais tel n'est pas le cas.

Il faudra donc réfléchir à cette question, et vite. Car lorsqu'un groupe de pression aussi puissant que le CPQ semble en parfaite synergie avec le gouvernement, certaines sphères de la société en subissent assurément les coûts. Comme quoi les mœurs ne sont pas adoucies par toutes les musiques!

Pierre Desrosiers
Berthierville, le 8 juin 2003

LIBRE OPINION

Mme Beauchamp, serez-vous aussi
ministre des Communications?

Le Portageur, le journal communautaire Le Monde, Le Mouton noir, Recto Verso, L'itinéraire, L'Aut Journal, Le Couac, le Centre des médias alternatifs du Québec (CAMQ), Cybersolidaire, la Tribu du verbe, CHOQ-FM, Accès-Laurentides, le Journal À Cause?, Le Tour d'y voir, Point Sud.

Madame la ministre, votre arrivée au ministère de la Culture et des Communications a soulevé de grands élan d'enthousiasme dans le milieu culturel québécois. On dit que vous maîtrisez vos dossiers, que vous connaissez les enjeux et les organisations culturelles. Mais qu'en sera-t-il pour les médias?

Depuis votre participation à la commission parlementaire sur la concentration des entreprises de presse (commencée en juin 2001), nous ne vous avons pas beaucoup entendue sur le rôle de l'État québécois pour limiter ou contrer les effets quotidiens de cette concentration. En fait, tout ce que nous avons à nous mettre sous la dent pour le moment, c'est l'engagement de votre parti de réserver 4 % des budgets publicitaires du gouvernement et des sociétés d'État pour les médias communautaires ainsi qu'un projet d'entente avec le fédéral pour pouvoir intervenir «à l'avenir» sur la question de la propriété croisée (médias écrits

et électroniques). Ce ne sera pas suffisant.

Ce ne sera pas suffisant pour une large majorité de citoyens qui continuent de dire, dans chaque sondage, que la concentration sans précédent des entreprises de presse les inquiète. Ils n'accepteront pas que vous adoptiez la position frileuse de vos prédécesseurs. Qu'au nom du droit à la liberté de la presse, vous confondiez l'ingérence dans l'information (que nous serions les premiers à dénoncer) et les appels à une intervention publique pour baliser la propriété des médias et soutenir la presse indépendante et communautaire québécoise.

Nous le réaffirmons aujourd'hui: le «marché» de l'information n'est pas libre au Québec. Le monde des médias est «trusté», totalement contrôlé par une poignée de propriétaires. On ne peut pas parler d'une information libre quand les médias indépendants sont en état d'asphyxie structurelle. Quand seuls les gros peuvent se permettre de lancer de nouveaux médias. Quand nous voyons tous les jours s'épuiser nos journalistes, confinés au bénévolat ou à des honoraires de misère. Quand nous sommes obligés de diminuer le nombre de nos pages parce que nous ne pouvons rivaliser avec le *package deals* publicitaires que permet la propriété croisée en radio-télévision et en presse écrite. Quand on nous interdit de

distribuer nos journaux et magazines dans les propriétés de l'empire. Quand nous sommes enfermés dans Internet parce que le papier coûte trop cher. Et le comble, c'est que nous finissons par être obligés de verser l'essentiel du «fruit de notre travail» à ces grandes entreprises pour nous imprimer, nous distribuer, nous rendre jusqu'à nos lecteurs.

C'est pourquoi nous vous demandons, au nom de la collectivité citoyenne du Québec dont vous êtes la mandataire, d'intervenir vigoureusement pour soutenir la presse communautaire et indépendante québécoise. En janvier 2003, le comité sur la qualité et la diversité de la presse, présidé par Armande Saint-Jean, reconnaissait l'urgence de faire des gestes concrets face à la situation dramatique de la presse indépendante au Québec. Nous demandons des suites à ce rapport, à commencer par la mise sur pied d'un fonds d'aide aux médias indépendants, comme ce que le comité recommandait.

Nous ferons nos devoirs, Mme Beauchamp. Nous continuerons de travailler à offrir une information de qualité, différente et diversifiée, garante de la vitalité d'une société démocratique. Nous vous demandons de faire les vôtres. Nous vous demandons d'être aussi ministre des Communications du Québec.

IDÉES

Les couples homosexuels et le mariage



S'il n'en tenait qu'à la Cour d'appel de l'Ontario, estime l'auteur, il suffirait de remplacer dans la définition du mariage les mots «l'union d'un homme et d'une femme» par les mots «l'union volontaire de deux personnes pour la vie, à l'exclusion de toutes autres personnes», et un ordre juridique nouveau pourrait voir le jour dès maintenant.

MICHAEL KOOREN REUTERS

Une décision qui doit être portée en appel

CLAUDE RYAN
Ancien ministre libéral

Dans un moment d'euphorie fort compréhensible, les couples homosexuels concernés, ainsi que les milieux qui les appuyaient dans leurs démarches en vue de se faire reconnaître le droit au mariage au même titre que les couples hétérosexuels, ont crié victoire en apprenant que la Cour d'appel de l'Ontario leur avait donné raison sur toute la ligne. Ils ont cependant franchi un pas de trop en exigeant que le gouvernement fédéral renonce à porter en appel devant la Cour suprême la décision rendue par le plus haut tribunal ontarien. En effet, les réponses que celui-ci a apportées aux questions dont il était saisi sont certes fermes et claires, mais elle n'emportent pas nécessairement l'adhésion. La solution dont il prétend imposer l'application immédiate soulève en outre des difficultés sérieuses. Le délai de réflexion que favorisera un recours à la Cour suprême permettra d'examiner ces questions en l'absence de toute précipitation.

Le jugement

La Cour d'appel de l'Ontario devait d'abord dire si le régime canadien qui réserve l'accès du mariage aux couples de sexe différent contrevient au droit à l'égalité des couples homosexuels, garanti par l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Dans l'hypothèse affirmative, elle devait ensuite dire si, à son avis, pareille discrimination peut se justifier pour des motifs raisonnables et démontrables, ainsi que le requiert l'article 1 de la même charte.

À la première question, la cour, s'inspirant de critères bien établis depuis l'arrêt Oakes, a répondu par l'affirmative. Selon son jugement, le régime actuel du mariage crée un traitement différentiel entre les couples homosexuels et les couples hétérosexuels. En effet, l'accès au mariage, par la définition même que la loi donne de cette forme d'union, est réservé aux couples hétérosexuels mais interdit aux couples homosexuels. Ce traitement différentiel affecte défavorablement, a ajouté le tribunal, une classe de personnes qui a été historiquement victime de discrimination. Il est de nature à aggraver la situation d'infériorité dans laquelle les couples homosexuels ont été longtemps placés en raison de préjugés à leur endroit. La cour a conclu sur cette base que le régime canadien du mariage nie de manière discriminatoire aux couples homosexuels le droit à l'égalité.

Invokant les nombreux changements survenus dans les mentalités et les habitudes, la cour a conclu qu'en raison de ces mutations, les différences qui ont pu à d'autres époques induire le législateur à distinguer juridiquement le mariage conçu comme l'union d'un homme et d'une femme et d'autres types d'union n'ont plus de nos jours la même justification qu'autrefois. Sans contester cette vérité d'évidence selon laquelle la survie de l'espèce est surtout assurée au Canada et ailleurs dans le monde par la très forte prépondérance des unions hétérosexuelles, elle a souligné qu'il existe de nos jours de grandes similarités entre les couples homosexuels et les couples

hétérosexuels. Là où existent des différences évidentes, comme en matière de procréation, elles peuvent être annulées ou compensées, at-elle fait valoir, par divers moyens nouveaux que procure la science moderne, tels la procréation assistée, la fécondation *in vitro*, etc.

Afin d'en venir à ces conclusions, la cour a forcément dû rejeter des éléments importants de la preuve en sens contraire qui lui avait été soumise par le procureur général du Canada et d'autres intervenants. Les choix qu'elle a ainsi faits sont d'autant plus discutables que plusieurs relèvent autant de l'observation sociale et de la philosophie personnelle des juges que du droit proprement dit. Il sera bon, avant qu'ils ne deviennent loi, que ces choix soient soumis au tamisage du plus haut tribunal du pays.

La portée du mariage

Une fois établie l'existence d'un traitement discriminatoire à l'endroit des couples homosexuels, la Cour d'appel de l'Ontario devait établir si ce traitement peut se justifier pour des motifs raisonnables et démontrables dans le cadre d'une société démocratique. Tout le monde reconnaît que ni le droit à la liberté ni le droit à l'égalité ne sont absolus et que leur exercice peut valablement être limité à l'aide d'une règle de droit établie par une autorité compétente. Il s'agissait ici de vérifier si le traitement différentiel imposé aux couples homosexuels sous le régime canadien du mariage pouvait se justifier par des motifs raisonnables et démontrables au sens de l'article 1 de la Charte des droits et libertés.

Le procureur général du Canada avait fait valoir devant le tribunal l'importance que revêt l'institution du mariage pour la vitalité, la stabilité et la durée de la société. Il avait aussi plaidé que le type d'union consacré par le mariage est le reflet de différences fondamentales inscrites dans la nature même de l'être humain et que l'aménagement ordonné de ces différences dans le mariage revêt un intérêt particulier pour la société. Sans contester le bien-fondé des arguments faisant appel à l'intérêt plus large de la société, la cour les a toutefois relégués au second plan, soutenant qu'ils ne traduisaient pas à ses yeux des objectifs «urgents et substantiels». Elle a également émis l'opinion selon laquelle la preuve n'avait pas été faite que l'attribution massivement prépondérante exercée par les unions hétérosexuelles

pourrait être compromise par une définition élargie ouvrant l'accès du mariage à tous les couples, hétérosexuels et homosexuels.

Cantonée dans une optique presque exclusivement centrée sur les droits individuels et s'inspirant d'une vision de l'égalité qui fait trop facilement abstraction de différences inscrites dans la réalité, la cour a réduit à peu de chose la portée sociale du mariage. Cet aspect du jugement doit lui aussi faire l'objet d'une ultime vérification auprès du plus haut tribunal du pays. Il pourrait être utile, à cette occasion, de porter aussi un regard critique sur les critères qui ont présidé jusqu'à maintenant à l'application de l'article 1 de la Charte afin de s'assurer que ceux-ci tiennent suffisamment compte de l'intérêt général de la société.

Un remède imposé

La Cour d'appel de l'Ontario ne s'est pas contentée de porter des jugements historiques, culturels et sociaux contestables en marge des

questions dont elle était saisie. Allant beaucoup plus loin, elle prétend même imposer son propre remède à la situation qu'elle a dénoncée. S'il n'en tenait qu'à elle, il suffirait de remplacer dans la définition du mariage les mots «l'union d'un homme et d'une femme» par les mots «l'union volontaire de deux personnes pour la vie, à l'exclusion de toutes autres personnes», et le tour serait joué! Un ordre juridique nouveau pourrait ainsi voir le jour dès maintenant. Si les choses devaient se passer ainsi, on assisterait à une véritable appropriation du pouvoir législatif par le pouvoir judiciaire.

Sur sept juges — trois de l'Ontario, un du Québec et trois de la Colombie-Britannique — qui s'étaient prononcés sur ce sujet au cours de la dernière année, six, tout en concluant au caractère discriminatoire du régime actuel du mariage, avaient considéré qu'il devait incomber en premier lieu au Parlement de porter remède à la situation en une matière aussi intimement reliée aux valeurs profondes de la population. Ils avaient souligné que le Parlement était mieux placé que les tribunaux pour examiner toutes les solutions possibles ainsi que leurs répercussions éventuelles et pour retenir la solution qui lui semblait la plus satisfaisante. Ils avaient majoritairement donné au Parlement un délai de deux ans pour s'acquiescer de cette responsabilité.

Mais la Cour d'appel de l'Ontario, passant outre à cette opinion, a conclu péremptoirement qu'il fallait agir tout de suite. D'où sa décision de remplacer d'un trait de plume la définition existante du mariage par une définition qui dépouille celui-ci de son caractère d'«union légitime entre un homme et une femme» que lui reconnaît une très longue tradition canadienne, voire internationale. Tout en se gardant, dans un souci de saine réserve, de privilégier quelque formule particulière, deux juges de la Cour supérieure ontarienne avaient sagement signalé que diverses solutions pouvaient être recherchées. Ils avaient cependant préféré s'en remettre d'abord à l'initiative du Parlement. Sans évoquer de solutions particulières, le juge Lemelin, de la Cour supérieure du Québec, de même que les trois juges de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, avaient opiné dans le même sens. Il y a un motif important d'appel dans l'insistance du plus haut tribunal ontarien pour que, sans étude préalable, sans autre examen ni débat, sans souci du rôle des acteurs politiques, sa solution devienne du jour au lendemain la loi du pays.

Dès les heures qui ont suivi la publication du jugement, les couples homosexuels directement concernés par la décision de la Cour d'appel de l'Ontario, accompagnés de quelques députés sympathiques à leur cause, ont pressé le gouvernement fédéral de renoncer à son droit d'appel auprès de la Cour suprême. Dans l'intérêt de ces personnes, ce serait sans doute mieux ainsi. Mais dans l'intérêt bien compris de la démocratie et pour le bien général de la société canadienne, il faut rejeter toute solution qui donnerait l'impression d'avoir été imposée prématurément par le pouvoir judiciaire. Il faut plutôt souhaiter que soient exercés tous les recours judiciaires dont disposent le gouvernement fédéral et les autres gouvernements concernés (y compris le gouvernement du Québec). Il faut également souligner qu'après avoir complété leur travail de clarification juridique, les tribunaux s'en remettent d'abord aux gouvernements concernés et aux législateurs pour ce qui est du soin de définir, sur le plan politique, les solutions appropriées, quitte à ce que les élus puissent disposer d'un délai raisonnable mais limité pour s'acquiescer de ce devoir.

Une réflexion à faire au PQ et à l'ADQ

La vocation minoritaire

FERNAND DANSEREAU
Cinéaste

Emportés par cette immense révolution de civilisation qu'on appelle la mondialisation, nous tentons de nous accrocher à nos communautés locales. C'est tout naturel d'y rechercher le minimum d'assurance dont nous avons besoin pour stabiliser les vies mouvementées que la modernité nous convoque à mener.

Dans cette voie, pourtant, nous retrouvons tout de suite une étonnante contradiction: le problème des minorités. Car dans le monde qui vient, chacun finit par découvrir qu'il appartient à la fois à une majorité et à une minorité. Et que cette double appartenance ne fournit guère de réconfort par rapport au gigantisme des institutions qui s'installent. Quel que soit le pouvoir local qu'on croit contrôler!

On a coutume de penser que la démocratie parlementaire libérale représente l'aboutissement final de l'évolution politique de l'humanité. La fin de l'histoire, ont dit certains. Elle représente en fait un progrès considérable par rapport à la royauté, qui était elle-même un progrès considérable sur la dictature du plus fort. Mais il n'est pas sûr que l'évolution politique doive s'arrêter là.

La démocratie fournit l'énorme avantage de permettre le débat des enjeux publics et procure un précieux instrument de résolution des problèmes: le triomphe de la volonté de la majorité. Mais nous pouvons constater chaque semaine que ce triomphe se paie souvent d'un prix élevé. Dans l'impasse de régler un conflit, la majorité écrase la minorité et parfois du même coup la rationalité, quand ce n'est pas la justice.

La force des minorités

L'armée américaine, qui finançait à Bethel, il y a plus de 50 ans, les premiers travaux sur la dynamique des groupes, avait fait une découverte étonnante. On donnait à deux groupes de 12 personnes réunies en laboratoire le mandat de réaliser une même tâche: l'étiquetage et l'expédition de 3000 enveloppes. Un groupe devait fonctionner par le processus du vote majoritaire. L'autre devait s'astreindre au consensus, c'est-à-dire à l'unanimité. Or, à la grande surprise des chercheurs, on s'aperçut que le groupe condamné à cette unanimité finissait presque toujours par faire son travail plus rapidement et avec une plus grande qualité. On en tira la théorie voulant que dans la plupart des cas, la dissidence d'une minorité recouvre, dans un groupe, des renseignements et des énergies qui assurent, lorsqu'on arrive à les canaliser, des résultats plus efficaces et surtout plus harmonieux.

L'histoire ne dit pas que l'armée américaine se soit tellement préoccupée d'étendre cette recherche aux activités des grands groupes comme les villes, les pays ou les communautés internationales! Le gâchis de l'Irak clame bien haut le contraire. Mais nous allons peut-être devoir le faire désormais tant il est évident que le problème des minorités devient une question criante. Face à l'emprise démesurée que la mondialisation prend sur nos vies, les droits des minorités restent notre meilleure et peut-être notre seule planche de salut. Mais comment instrumenter de façon pratique cette perception?

Tout reste à faire. Le mouvement de décolonisation des années 50, la lutte des Noirs pour l'égalité aux États-Unis, la prise de conscience et le combat des femmes depuis quelques décennies, l'émergence des épuisantes rectitudes politiques qui teintent nos consciences, tout converge pour affirmer l'urgence de l'entreprise. Chaque revendication appelle à modifier et à instrumenter différemment la fameuse dictature de la majorité. Nous n'en sommes pourtant qu'à des balbutiements. L'art et les techniques de gouvernement, dans les temps qui viennent,

font requérir des outils autrement plus efficaces et plus subtils si on veut éviter de se perdre dans la tempête des horreurs et le déluge des inhumanités.

Minoritaire plutôt que souverain

On pourrait proposer au Québec que son avenir réside autant dans le travail qu'il fera pour instrumenter ce droit des minorités que dans la revendication du statut de nation. La souveraineté aurait l'immense avantage de guérir la blessure narcissique de la conquête et de libérer toutes les potentialités d'un peuple qui reste malgré tout astreint aux complaisances d'un autre peuple. Complaisance limitée par le droit, bien sûr, et la Constitution, mais complaisance quand même au bout du compte, comme nous l'ont rappelé il n'y a pas si longtemps la législation sur les jeunes contrevenants ainsi que la loi sur la clarté référendaire.

Il importe cependant de ne pas trop mystifier cette souveraineté dans la mesure où tous les peuples et toutes les nations se retrouvent déjà dépassés et astreints à la complaisance de plus grands ensembles. C'est probablement ce qu'intuïtionne l'agaçant

te ambivalence de l'électorat québécois dont se plaignent les politiques. Il s'agit désormais de survivre dans un jeu dont les règles ont radicalement changé.

Le Québec n'a peut-être pas mesuré encore pleinement à quel point sa situation minoritaire est exemplaire dans le monde et porteuse de fécondité. Et à quel point il pourrait en tirer profit. «Minorités du monde, unissez-vous!» pourrait devenir son puissant cri de ralliement et lui procurer dans les aréopages internationaux une place et une voix plus importantes qu'un énième siège aux Nations unies.

À condition qu'il se tourne vers ce travail difficile, méticuleux, long et ingrat du droit des minorités. Ce travail commence d'abord par chez soi. Les instruments que nous avons entrepris de mettre au point pour définir une société française fondée sur autre chose que le «pure laine», pour traiter équitablement notre minorité anglophone, pour rendre fierté et justice aux nations autochtones, pour renouveler le mode de scrutin majoritaire à un tour, pour baliser la justice intergénérationnelle, etc., sont des outils qui risquent de changer notre devenir par la suite et de se retourner en notre faveur car ils vont exiger de profondes mutations de pensée et modifier notre façon de lire la réalité.

Ouvrir les portes de l'avenir

Ce ne sont jamais des questions simples. Mais elles sont immédiates, à notre portée et susceptibles d'ouvrir de grandes portes vers l'avenir. Ce travail-là va faire bouler de neige dans les temps qui viennent. De petit pas, on verra peut-être s'élever, avec le temps, un édifice majestueux, une méthode de gouvernement supérieure à la démocratie libérale que nous connaissons maintenant.

L'esprit rompu par deux drames référendaires qui lui ont cassé les reins, le Québec semble s'enfoncer dans le désarroi des peuples sans joie. Les partis aux dernières élections ne savaient plus nous proposer d'autre projet que la bonne gestion comptable. Bertrand Russell disait autrefois que la vitalité chez l'homme se mesure à son intentionnalité. C'est aussi vrai des peuples.

Ne pourrait-on pas aujourd'hui trouver dans la vocation minoritaire l'occasion de contribuer de façon marquante au devenir de l'humanité et d'accéder par là au joyeux accomplissement dont nous avons tant besoin? Peut-être que le Parti québécois et l'ADQ, qui doivent tous deux entreprendre une révision fondamentale de leur programme respectif dans les mois qui viennent, pourraient trouver là d'utiles pistes de réflexion.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corrivé (vigile), Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Julie Carpentier (sports), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (science); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclon et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny, Éric Desrosiers, Valérie Dufour, Claude Yurcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufour (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Otis-Dionne (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avri, Jean de Billy, Gylaine Côté, Marlène Côté, Annie Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Daniel Bazinet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zuida. INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAJET: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gédéon Lévesque, (coordonnatrice à la promotion et à la circulation), Monique Heures, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haack (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

VIOLENCE

SUITE DE LA PAGE 1

l'autre. Les extrémismes sont tels des deux côtés que le cycle de la violence réciproque prend facilement le dessus.

Mais encore? Comment expliquer que le gouvernement Sharon se soit fait, une fois de plus, l'allié objectif du Hamas, pour reprendre le mot de Paul Noble, autre expert à McGill, en tentant mardi d'éliminer son principal responsable politique, Abdelaziz al-Rantissi? Tiré à droite par son cabinet, M. Sharon joue le centre politique tout en appliquant une répression militaire tous azimuts. Si la «feuille de route» lui tient à cœur, ainsi que M. Sharon l'a réaffirmé hier tout en répétant qu'*Israël continuera de lutter sans merci contre le terrorisme*, alors le raid israélien contre Al-Rantissi constituait, affirme Brynen, une provocation *«d'une stupidité à couper le souffle»* qui rend à M. Abbas, dont Israël attend avant toute chose qu'il désamorce le terrorisme palestinien, *«la tâche très difficile»* face à des extrémistes qui le jugent trop conciliant face à Israël et aux États-Unis.

Dans cette perspective, analyse M. Brynen, la tentative d'assassinat démontre surtout à quel point la feuille de route est d'une importance secondaire aux yeux du gouvernement israélien. Au grand dam de M. Bush, que cet expert juge du reste *«semi-convaincu»* que *«quelque chose»* doit être accompli dans ce dossier. Semi-convaincu dans la mesure où le président américain voudrait pouvoir compter sur une forme de déblocage dans le conflit israélo-palestinien pour justifier le nouvel ordre qu'il prétend instaurer dans la région dans la foulée de la guerre d'Irak.

Beaucoup de théâtre, en somme. À preuve, la promesse de démantèlement d'une quinzaine de «colonies sauvages» en territoires occupés. De la dizaine de points de colonisation démantelés, deux seulement étaient habités, disent les dépêches. Et elles ont été presque immédiatement réoccupées par des colons juifs, signale M. Brynen.

Comment, dans ces conditions, freiner ce nouveau cycle de violence? Un espoir de solution, estime M. Noble, passe par un accroissement des pressions internationales à ce jour bien timides. Il passe aussi, selon lui, par une reconstruction des forces policières de l'Autorité palestinienne, que l'armée israélienne a largement détruites au cours de la dernière année. Mais il faudrait surtout, dit-il, qu'*Israël cesse de concevoir le problème en termes purement sécuritaires* et fasse une ouverture politique significative, de manière à augmenter la crédibilité de M. Abbas auprès des Palestiniens. *«Abbas ne parviendra jamais à mettre le couvercle sur la violence des extrémistes s'il ne peut pas se présenter devant la société palestinienne avec une entente de paix digne de ce nom.»*

Dans l'immédiat, selon M. Noble, il faut prêcher le cessez-le-feu, si improbable soit-il. Yasser Arafat et M. Abbas l'ont réclamé hier. *«Si les Palestiniens n'étaient qu'à moitié aussi rusés que Sharon, ils s'entendraient sur un cessez-le-feu qui montrerait, à l'usage, à quel point les Israéliens sont peu motivés politiquement.»*

Julien Bauer, professeur de science politique à l'UQAM, ne croit pas non plus que la «feuille de route» ait un avenir, mais pour des raisons qui relèvent plus des blocages palestiniens qu'israéliens.

On oublie trop vite, à son avis, que M. Sharon a accepté la création d'un Etat palestinien, fait inédit dans l'histoire du Likoud, alors que M. Abbas a reconnu l'existence de facto de l'Etat israélien mais non sa légitimité. L'attentat d'hier à Jérusalem est horrible, dit-il, mais *«plus grave»* est l'attaque palestinienne de dimanche dernier à proximité du poste militaire d'Erez, principal point de passage entre Israël et la bande de Gaza. Quatre soldats israéliens ont été tués. Plus grave dans la mesure où l'attaque a été revendiquée dans un communiqué conjoint, ce qui est sans précédent, par trois groupes palestiniens armés, dont les Brigades des martyrs d'al-Aqsa, liées au Fatah de Yasser Arafat. *«Cela montre qu'Abbas est prisonnier de ses propres extrémistes»*, affirme M. Bauer.

Rebâtir la police palestinienne? Absurde, dit-il. Les liens entre l'Autorité palestinienne et les mouvements radicaux sont tels que cela ne ferait qu'alimenter, notamment en armes, les extrémistes. Israël quitterait-il les territoires palestiniens et démantèlerait-il les colonies juives de peuplement que *«cela n'arrêterait pas les attentats»*, croit le professeur. *«C'est comme un mauvais film qu'on nous repasse sans arrêt.»*

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

CAISSE

SUITE DE LA PAGE 1

d'une annonce en juin 2000, qui occultait une bonne partie des coûts, et la note finale, qui atteint 418 millions. Ces deux rapports avaient été commandés par le gouvernement précédent à la fin de l'année dernière. Mme Paradis a également déposé le tome 1 de son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2002-03.

Que ce soit dans le cas de Montréal Mode ou dans celui du somptueux complexe de la Caisse, la vérificatrice n'a décelé ni fraude ni malversation. Par contre, elle a souligné hier que le projet immobilier de la Caisse a été marqué par *«des lacunes importantes au niveau de la gestion, le manque de suivi et l'éparpillement des responsabilités»*. Le complexe comprend un immeuble abritant les bureaux de la Caisse, un bâtiment qui devait accueillir d'autres bureaux de la Caisse mais qui sera loué à des tiers, un immeuble de bureaux, l'ancien édifice de la Banque du Canada converti en hôtel et un stationnement. Les bureaux de la Caisse ont coûté 450 \$ le pied carré, contre 270 \$ à 290 \$ le pied carré pour des bureaux de qualité supérieure à Montréal. La vérificatrice note que la valeur marchande du complexe a chuté de 37 %, soit 141 millions de moins. La Caisse est d'ailleurs d'accord avec cette dévaluation: son p.-d.g., Henri-Paul Rousseau, a confirmé hier que l'institution a radié cette somme de ses actifs.

En ce qui a trait à Montréal Mode, Mme Paradis estime que la Caisse a violé sa loi constitutive en vendant le Groupe Shan, qu'elle avait acquis pour la somme de 2,3 millions, à l'ancienne propriétaire, Chantal Lévesque, et à un vice-président de Montréal Mode pour une compensation de 400 000 \$, le tout financé en totalité par la Caisse et garanti par l'actif de l'entreprise. Selon la vérificatrice, la Caisse a fait une opération financière avec ses employés, notamment Mme Lévesque, ce qui contrevient à l'article 40 de sa loi constitutive, qui vise à éviter les situations de conflit d'intérêts.

Toutefois, la Caisse conteste cette interprétation en s'appuyant sur deux avis juridiques. Comme le reconnaît Mme Paradis, revendre, même à vil prix, le Groupe Shan à sa fondatrice et à son associé s'avérerait la solution la moins coûteuse pour la Caisse.

La vérificatrice s'attarde aux notes de frais présentées par les trois principaux dirigeants: la présidente Chantal Lévesque, le vice-président au marketing et le vice-président aux finances, qui est aussi le conjoint de la présidente. De janvier 1999 à décembre 2002, Montréal Mode a acquitté des frais de 602 000 \$, dont 75 000 \$, soit 12 %, n'étaient aucunement justifiés: dépenses déraisonnables, dépenses personnelles, notamment des voyages au Mexique pendant les vacances, et des excédents sur ce qui était permis par l'entreprise. De plus, 69 000 \$, ou

11,5 % des frais, étaient insuffisamment motivés, les factures afférentes étant manquantes.

L'aventure de Montréal Mode a commencé en juin 1999 alors que le président-directeur général de la Caisse à l'époque, Jean-Claude Scraire, qui était lié à Chantal Lévesque, avait annoncé un investissement de 30 millions pour commercialiser les griffes de designers québécois. La direction de Montréal Mode avait été confiée à Mme Lévesque, qui avait vendu son entreprise de fabrication de maillots de bain à la Caisse. Deux mois après son lancement, Montréal Mode connaissait ses premiers ratés et deux designers claquaient la porte. Mme Paradis note que deux investissements totalisant 6,5 millions dans Montfort Diffusion et Riverland Nouvelle ont été faits *«de manière imprudente»* et se sont soldés par une faillite et une liquidation. Un autre investissement dans Rio Sud, au montant de 6,7 millions, a été fait sans lien avec les objectifs de l'entreprise et la valeur de ce placement a dégringolé de 60 %.

Réagissant à ces deux rapports, le ministre des Finances, Yves Séguin, a dit hier qu'ils laissent *«des questions sans réponses»*. Il juge *«inacceptable que des fonds publics aient pu faire l'objet d'une telle facilité dans la décision de les dépenser»*. Le ministre a annoncé qu'il déposera à l'automne un projet de loi sur lequel il travaillera avec M. Rousseau — qui a toute sa confiance, a-t-il précisé — afin de revoir la loi sur la Caisse de dépôt *«dans cet esprit de nouvelle gouvernance»* et d'une *«meilleure imputabilité»*. Rappelons que l'ex-ministre de l'Économie et des Finances, Pauline Marois, avait également prévu de modifier les règles de régie interne de la Caisse.

De son côté, Henri-Paul Rousseau a convenu hier que le complexe immobilier de la Caisse a été coûteux et que, sous sa gouverne, il n'aurait sans doute pas été réalisé avec tant de pompe. Mais qu'à cela ne tienne: le complexe présente aussi des avantages. En effet, il crée une unité dans ce quartier à vocation internationale de Montréal et contribue à rehausser la valeur des immeubles environnants, dont certains, comme le Centre de commerce mondial, appartiennent à la Caisse, a-t-il expliqué.

Le p.-d.g. de la Caisse s'est réjoui de l'intention de M. Séguin de modifier rapidement la loi constitutive de la Caisse. Plusieurs modèles de régie interne peuvent être envisagés, a-t-il confié au Devoir. Il faut déterminer à qui la Caisse doit rendre des comptes et de quelle manière elle doit le faire car l'institution doit répondre à plusieurs intervenants, ou *stakeholders*: les déposants, le gouvernement à titre de déposant mais aussi en tant que gardien de l'intérêt public, le conseil d'administration, la direction et les vérificateurs. *«Tout ça doit être regardé ensemble»*, a dit M. Rousseau, y compris l'obligation qui pourrait être faite à la Caisse de soumettre toutes ses activités à l'examen du vérificateur général du Québec.

F1

SUITE DE LA PAGE 1

la possibilité de lester les voitures des meneurs au championnat, ou même d'obliger les pilotes à courir pour différentes équipes durant une même saison.

On a finalement décidé d'une série de mesures devant être appliquées graduellement à partir de cette année. Les plus apparentes étaient l'attribution de points à un plus grand nombre de pilotes à la fin d'une course, mais sur tout l'établissement de nouvelles règles pour les qualifications du samedi. Censées ajouter du piquant à la journée, tout en empêchant que les écuries les plus fortunées ne transforment trop, par la suite, leurs voitures en vue de la course, ces nouvelles règles n'accroissent désormais plus qu'un seul et unique tour à chaque pilote pour réaliser le meilleur temps possible. Elles leur interdisent également, par la suite, jusqu'au départ de la course, qu'on apporte la moindre modification aux bolides, ne serait-ce que pour y ajouter de l'essence ou changer les pneus.

Les changements les plus importants visaient cependant à réduire autant que possible le rôle joué par l'électronique. On interdisait, ainsi, aux écuries, de modifier à distance les réglages de leurs voitures grâce à la magie de la télémetrie. On les avisait, surtout, qu'elles devraient se passer, à partir de la mi-saison, des systèmes d'antipatinage, d'antiblocage, de démarrage et de changement de vitesses automatiques... soit autant de dispositifs ayant pour effet de gonfler de façon prohibitive les budgets des équipes et de réduire la contribution des pilotes à sa plus simple expression.

Cette dernière mesure n'allait toutefois pas résister à l'opposition des grandes écuries et à leur menace de se tourner vers les tribunaux pour défendre l'obligation de la FIA de tenir compte de leur avis. Elle fut officiellement remise à l'an prochain.

«En fait, elle a purement et simplement été abandonnée», précise Luc Domenjoz, journaliste spécialisé et auteur, chaque année, de *L'Année Formule 1*. Elle était inapplicable. Il est techniquement impossible de vérifier si une écurie ne dissimule pas, dans un endroit ou l'autre de la voiture, un système électronique d'aide au pilotage.

Quant aux autres réformes censées entrer en vigueur dans les prochaines années, comme l'obligation de courir plusieurs Grands Prix avec le même moteur, ou l'utilisation, par toutes les équipes, d'un même aileron arrière produisant moins de turbulences aérodynamiques et favorisant le dépassement d'un poursuivant, elles demeurent, elles aussi, sujettes à une bien improbable collaboration des équipes de

pointe comme Ferrari, McLaren ou Williams.

«On est bien forcé de reconnaître que l'éléphant a accouché d'une souris», constate René Fagnan, journaliste et auteur du récent ouvrage *La Formule 1 en question. De toute manière, les moyens financiers des grandes écuries sont tellement importants qu'elles pourront toujours engager des programmeurs plus fûtes que ceux de la FIA.*

Il en veut pour exemple ce programme introduit à la dernière minute, au début de chaque course, dans le système électronique de la Benetton de Michael Schumacher, durant la saison 1994, qui lui permettait de réaliser des dépôts canon et qui s'effaçait ensuite automatiquement. Les écuries n'ont de toute façon pas besoin de tricher pour établir leur domination, tellement leurs ingénieurs sont passés maîtres dans l'art de trouver les failles dans le règlement, note pour sa part le président du Grand Prix de Montréal, Normand Legault. Ce règlement obligerait, une année, la voiture à être à une certaine hauteur du sol au moment de l'inspection technique? Pas de problème, elle était munie d'une suspension permettant de la monter et de la descendre à volonté.

Puis, il y a d'abord et avant tout une simple question de moyens financiers. *«Comment voulez-vous rivaliser avec une écurie comme Ferrari, qui dispose d'une soufflerie qui fonctionne 24 heures sur 24?»* s'exclame Luc Domenjoz. *«Si vous les empêchez de travailler à l'amélioration de leur moteur, ils vont se concentrer sur l'aérodynamique. S'ils n'ont pas le droit de toucher aux ailerons, ils vont trouver le moyen d'améliorer les rétroviseurs!»*

Tout le défi, pense Normand Legault, réside dans la façon de convaincre les grandes équipes qu'il en va de leur propre intérêt d'améliorer le spectacle. *«Pour certains, la Formule 1 doit être le pinacle de la technologie. C'est évidemment le cas de ceux qui peuvent se l'offrir. Mais quant à cela, on n'a pas besoin de course. Il n'y a qu'à faire des essais où Michael Schumacher conduirait toutes les voitures.»*

Selon René Fagnan, il faudrait commencer par interdire les arrêts aux puits. *«C'est devenu le seul endroit où les voitures se doublent. Les pilotes n'osent plus prendre aucun risque.»* Luc Domenjoz, quant à lui, recommande aux amateurs d'attendre, tout simplement. *«Il y a toujours des cycles en Formule 1. Depuis 2000, c'est Ferrari qui domine. En 1988, c'est McLaren qui remportait 15 épreuves sur 16, et en 1954, c'était Ferrari qui en gagnait neuf sur dix»*, donnant alors lieu à de belles luttes.

Il les invite également à apprendre à apprécier les plaisirs plus subtils en F1 que dans les courses de séries américaines comme les 500 milles d'Indianapolis.

BAC

La stratégie gouvernementale est peut-être sur le point de payer

SUITE DE LA PAGE 1

«bac en dérision», dit le ministre de l'Intérieur. Nicolas Sarkozy ajoute aussitôt qu'il fera *«appliquer la loi parce que ni les élèves ni les familles ne doivent être pris en otages»*.

Déjà, des épreuves impliquant 94 candidats ont été reportées dans la région d'Orléans. De nombreux *«sujets de secours»* ont été préparés au cas où certains examens devraient être repris.

L'engagement des fédérations d'enseignants à poursuivre leur grève sans *«nuire aux examens»* n'a pas empêché le président Chirac de lancer hier un appel à la *«responsabilité»*. Dans sa première intervention après plus d'un mois de grève, Jacques Chirac a souligné que *«l'esprit de responsabilité»* devait prévaloir pour assurer le bon déroulement des examens.

Car on ne rigole pas avec ce véritable rite de passage! L'examen *«est un moment fort pour l'école et la nation»*, dit le président. *«C'est la reconnaissance du travail, de l'effort et du mérite des élèves. C'est une clé de leur avenir, comme tous les autres examens, notamment professionnels, organisés à cette période de l'année.»*

Drôle de pays où il est plus important de passer l'examen que d'assister au cours! Dans certains lycées, cela fera bientôt deux mois que certains professeurs n'ont pas montré le bout de leur nez. Les élèves en sont souvent réduits à réviser en groupe à l'aide de leurs seuls manuels.

Conciliant, Jacques Chirac assure que le gouvernement a pris les dispositions nécessaires pour que les examens se tiennent dans de bonnes conditions. Pour en arriver là et, surtout, pour ne pas reculer sur la réforme des retraites qui suscite la colère des fonctionnaires, le gouvernement Raffarin joue la carte de l'apaisement. Il a donc dû sacrifier une grande partie de sa loi de décentralisation.

Le ministère de l'Éducation renonce en particulier à transférer les conseillers d'orientation, les médecins scolaires et les assistantes sociales qui devaient passer sous la responsabilité des administrations locales. Seuls les techniciens, les ouvriers et les employés de service (avec lesquels les enseignants se sentent moins solidaires) seront décentralisés avec des garanties statutaires.

C'est à ce prix que le baccalauréat devrait pouvoir se dérouler presque normalement. Pour éviter la pagaille généralisée, Jean-Pierre Raffarin a aussi dû imposer à son ministre de l'Éducation une véritable tutelle en la personne du ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, l'homme fort du gouvernement.

Depuis une semaine, la frustration est lisible sur le visage du ministre-philosophe, qui ne s'adresse plus à la presse tant que son collègue de l'Intérieur n'a pas annoncé la politique du gouvernement. L'épreuve n'est pas facile pour un ministre qui s'était fait imposer par Matignon cette loi sur la décentralisation à laquelle il ne tenait pas vraiment.

Mais la stratégie gouvernementale est peut-être sur le point de payer.

Après un mois de blocage, la mobilisation semble être à la baisse chez les enseignants et les employés des transports. On parle d'une chute d'un tiers du nombre de grévistes. Si les transports régionaux étaient toujours paralysés hier, au moins la moitié des grandes lignes de chemin de fer et des métros parisiens circulait normalement. *«L'appel à une nouvelle grève s'est fait dans un climat embarrassé»*, reconnaissait Patrick Gonthier, secrétaire général de l'UNSA-éducation.

Le principal motif de mécontentement des enseignants paraît pourtant levé. Le gouvernement consacra de plus 120 millions de dollars à l'engagement de nouveaux assistants d'éducation dans les écoles. Ces sommes doivent tenir compte de la hausse des effectifs prévue l'année prochaine.

S'il l'emporte dans ce bras de fer, le gouvernement pourra malgré tout prétendre avoir remis aux administrations locales 91 000 des 100 000 fonctionnaires qui devaient initialement être transférés. En pliant au sujet des employés qui offrent des services directement aux élèves, le gouvernement favorise la Fédération syndicale unitaire de l'enseignement (FSU), seule fédération syndicale qui paraît en mesure d'arrêter le mouvement de grève.

Et puis, surtout, il préserve sa réforme des retraites, une réforme sur laquelle plusieurs gouvernements se sont cassés les dents et que le Parlement examine depuis mardi dernier. Difficile de dire jusqu'à quand se poursuivront les grèves qui paralysent une partie de la France depuis un mois. La très forte participation aux défilés de mardi dernier pourrait même laisser croire à un regain de vigueur.

Reste à savoir comment les enseignants pourront noter des élèves dont certains n'ont pas eu de cours depuis deux mois. Heureusement, les professeurs français sont habitués depuis longtemps à de telles acrobaties.

GANGS

SUITE DE LA PAGE 1

jeunes. Pendant leur enquête, les auteurs ont remarqué que les jeunes d'origine afro-antillaise regroupés au sein de gangs entretiennent 15 fois moins d'idées suicidaires que les Blancs de leur âge. Tandis que les jeunes Blancs conjuguent le monde au je, les Noirs le font au nous. Ceux-ci sont plus prompts à tomber dans les excès du groupe et les comportements antisociaux, mais ils ne souffrent pas des débordements d'individualisme et du sentiment d'autodestruction qui affectent les Blancs.

«Encourageons le lien social. Développons le lien social au sein des gangs, et nous aurons protégé les jeunes contre les dérives autodestructrices», lance Pierre Bibeau en entrevue. Au lieu d'éliminer les gangs, il faut plutôt identifier et freiner l'émergence de comportements criminels à l'intérieur du groupe. *«Ce n'est pas seulement l'affaire de la police mais celle de la société. Il faut être capable d'accepter que ça rie sur le coin de la rue sans qu'on se sente obligé d'appeler les policiers»*. Pierre Bibeau souhaite *«plus d'éducation et moins de répression»* pour ces jeunes.

Montréal, ville raciste? Un témoignage d'un jeune fauteur de trouble suffit pour se convaincre que si.

«Quand tu avais martelé un Blanc, tu pouvais recevoir des grosses peines de prison. Il y avait du monde qui faisait des six mois, presque des un an. Alors que quand tu battais un autre Noir, tu fais un mois ou deux. Vous voyez ce que ça crée psychologiquement dans notre tête.»

En plein cœur de la crise d'adolescence, les jeunes Noirs de Montréal sont animés par la rage de l'exclusion. Ils sont pleinement conscients que la société québécoise ne leur offre pas les mêmes possibilités d'avancement, même avec des diplômes. Ils perçoivent leurs parents comme *«des perdants»* du système, qui ont travaillé dur toute leur vie en milieu ouvrier et qui deviennent remplaçables dès la cinquantaine. Dans l'esprit des jeunes, leurs immigrants de parents ont tout donné, même leur santé, sans recevoir quoi que ce soit en retour. Et les enfants ne veulent surtout pas finir comme eux.

L'éducation reçue par ces enfants, sur un modèle autoritaire importé sans concession des pays antillais, cause également des frictions. Les jeunes Afro-Antillais saisissent bien le décalage entre leur éducation et celle des Québécois *«de souche»*. Eux aussi voudraient dialoguer. Mais leurs parents répondent par des coups de bâton. La violence au sein de la cellule familiale devient un motif d'appartenance à la gang. Au sein du groupe, la plupart des jeunes in-

terrogés par les deux anthropologues ont retrouvé l'écoute, l'attention et la compréhension qui leur font cruellement défaut à la maison. Bien sûr, des chefs de bande malins réussissent à exploiter cette carence à leur avantage, entraînant progressivement les nouveaux membres dans les ruelles du crime.

La gang forme non seulement une famille, elle est perçue comme un instrument de prédilection pour accéder à la réussite sociale. Elle nourrit l'espoir du succès. Non seulement le groupe protège le jeune, il l'aide à atteindre ses objectifs. Il ne faut pas oublier que nous vivons dans une société de l'objet, rappelle Pierre Bibeau, *«une société compétitive et intolérante à l'endroit de ceux qui n'ont pas de talent et vont à l'encontre de l'ordre social»*.

C'est le grand paradoxe de l'univers des gangs. Les jeunes y adhèrent animés d'un puissant sentiment d'exclusion et déversent leur fiel sur un système social indifférent à leur sort. Et pourtant, ils cherchent à l'intérieur de la gang une façon de gagner de l'argent et de réintégrer le système, mais à titre de gagnants.

«La gang est extrêmement positive pour le jeune. Elle structure l'identité, elle réinvente sa position dans la société. Mais en même temps, elle a un versant négatif parce qu'elle peut faire basculer dans la petite criminalité», estime Pierre Bibeau. Ni noir ni blanc.